

SICTEUB DE LA THEVE ET DE L'YSIEUX 2020

assainissement collectif

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2021

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement
présenté conformément à l'article L.2224 - 5 du code général des collectivités territoriales

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le 27/09/2022



ID : 095-200091924-20220927-2022_034_1-AU

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	5
1.4.	Nombre d'abonnés.....	5
1.5.	Volumes facturés.....	7
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	8
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	8
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	9
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	10
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	11
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	11
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	11
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service.....	12
2.1.	Modalités de tarification	12
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	13
2.3.	Recettes.....	15
3.	Indicateurs de performance	17
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	17
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	17
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	19
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	19
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	20
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	20
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	22
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	22
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	23
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	23
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	24
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	24
3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	25
3.14.	Taux de réclamations (P258.1)	26
4.	Financement des investissements.....	27
4.1.	Montants financiers.....	27
4.2.	Etat de la dette du service	27
4.3.	Amortissements	27
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	27
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	27
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	28
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	28
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	28
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	29

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SICTEUB DE LA THEVE ET DE L'YSIEUX 2020
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Asnières-sur-Oise, Bellefontaine, Chaumontel, Coye-la-Forêt, Fosses, Jagny-sous-Bois, La Chapelle-en-Serval, Lassy, Le Plessis-Luzarches, Luzarches, Marly-la-Ville, Mortefontaine, Noisy-sur-Oise, Orry-la-Ville, Plailly, Pontarmé, Saint-Witz, Seugy, Survilliers, Thiers-sur-Thève, Viarmes
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie par Entreprise privée

* Approbation en assemblée délibérante

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : _____
- Date de début de contrat :
- Date de fin de contrat initial :
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2021
- Nombre d'avenants et nature des avenants :
- Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 56 184 habitants au 31/12/2021 (56 184 au 31/12/2020).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 19 413 abonnés au 31/12/2021 (19 404 au 31/12/2020).

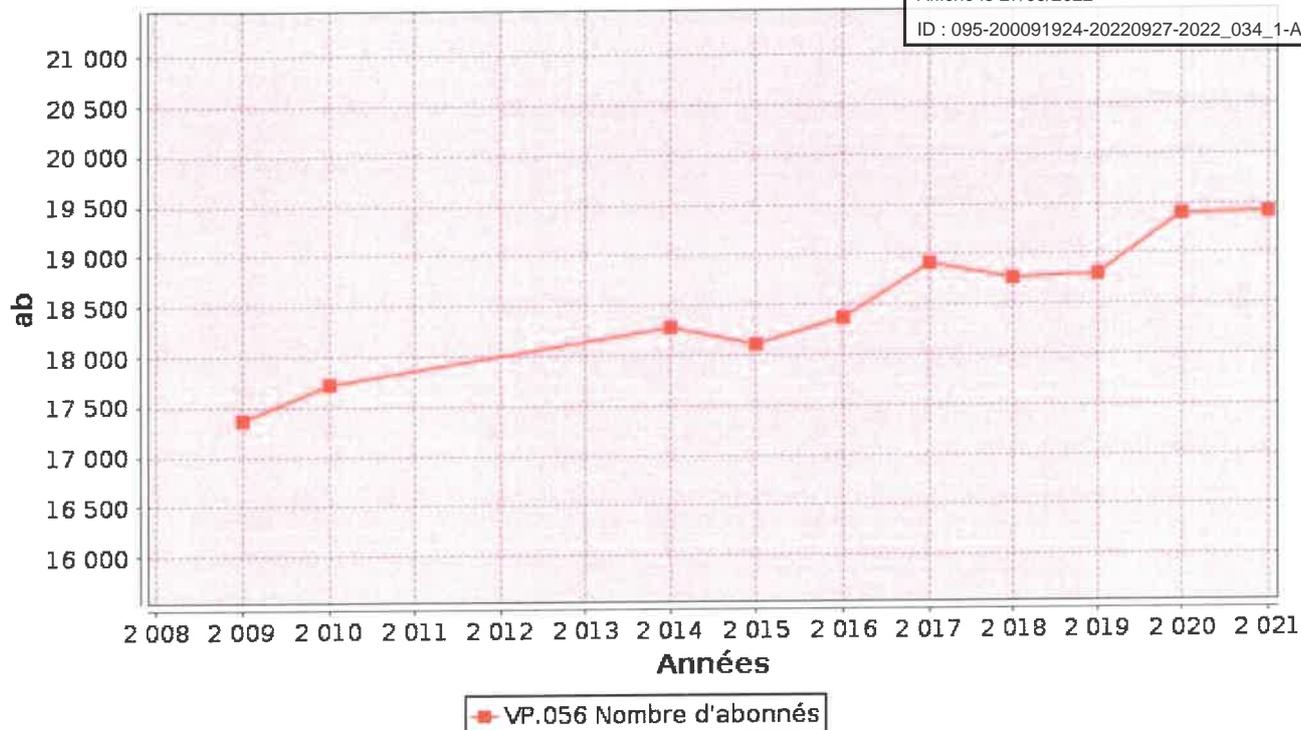
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Asnières-sur-Oise					
Bellefontaine					
Chaumontel					
Coye-la-Forêt					
Fosses					
Jagny-sous-Bois					
La Chapelle-en-Serval					
Lassy					
Le Plessis-Luzarches					
Luzarches					
Marly-la-Ville					
Mortefontaine					
Noisy-sur-Oise					
Orry-la-Ville					
Plailly					
Pontarmé					
Saint-Witz					
Seugy					
Survilliers					
Thiers-sur-Thève					
Viarmes					
Total	19 404			19 413	0,1%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 19 413.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 65,36 abonnés/km) au 31/12/2021. (67,61 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,89 habitants/abonné au 31/12/2021. (2,9 habitants/abonné au 31/12/2020).

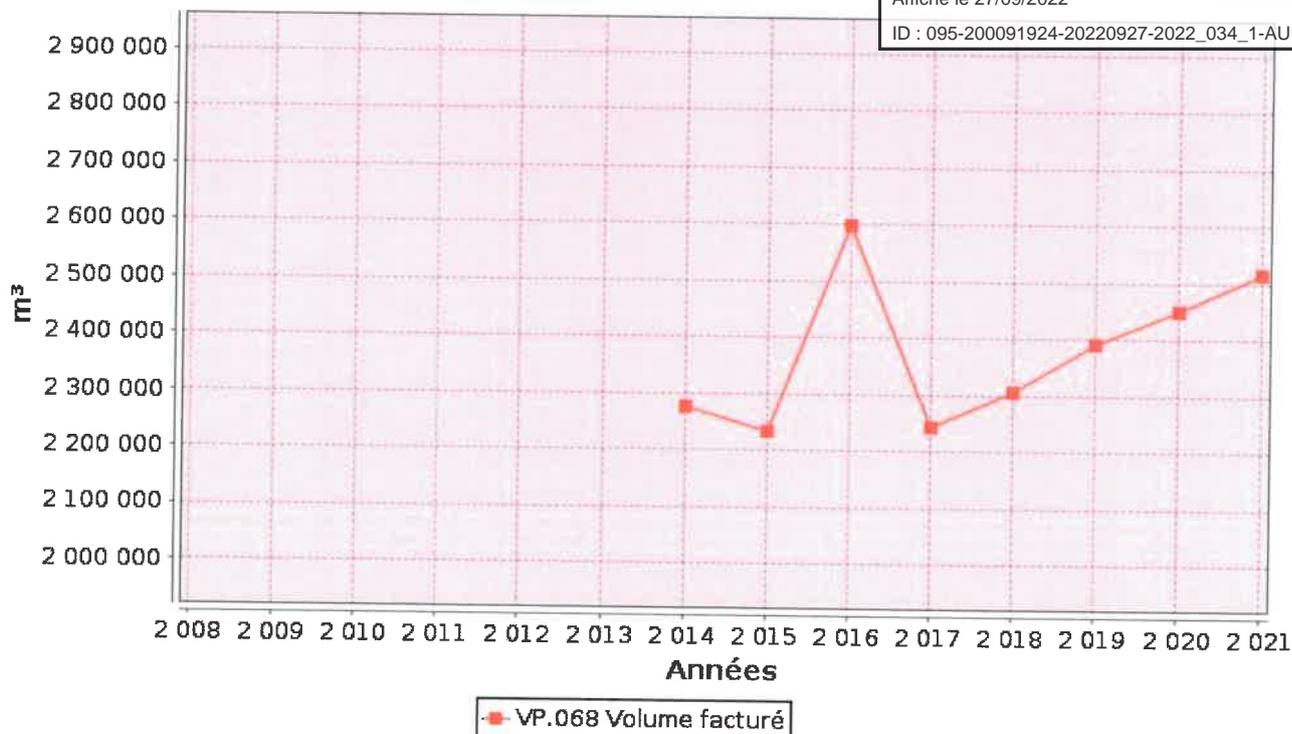


1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾			
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	2 451 135	2 517 038	2,7%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Total des volumes exportés			
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Total des volumes importés			

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 31 au 31/12/2021 (24 au 31/12/2020).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 7 km de réseau unitaire hors branchements,
- 290 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 297 km (287 km au 31/12/2020).

ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage



1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 1 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration
 Code Sandre de la station : 039502601000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		01/01/2006									
Commune d'implantation		Asnières-sur-Oise (95026)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		63000									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		L'Oise							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
DCO				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
MES				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration (Code Sandre : 039502601000)		
Total des boues produites		

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration (Code Sandre : 039502601000)	897	878
Total des boues évacuées	897	878

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Frais d'accès au service:		
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾		
Participation aux frais de branchement		

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement ⁽¹⁾	2,15 €	2,18 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
Prix au m ³	___ €/m ³	2,175 €/m ³
Autre :	___ €	___ €
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,21 €/m ³	0,185 €/m ³
VNF rejet :	___ €/m ³	0,018 €/m ³
Autre : _____	0,38 €/m ³	0,39 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant les frais d'accès au service.
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant la participation aux frais de branchement.

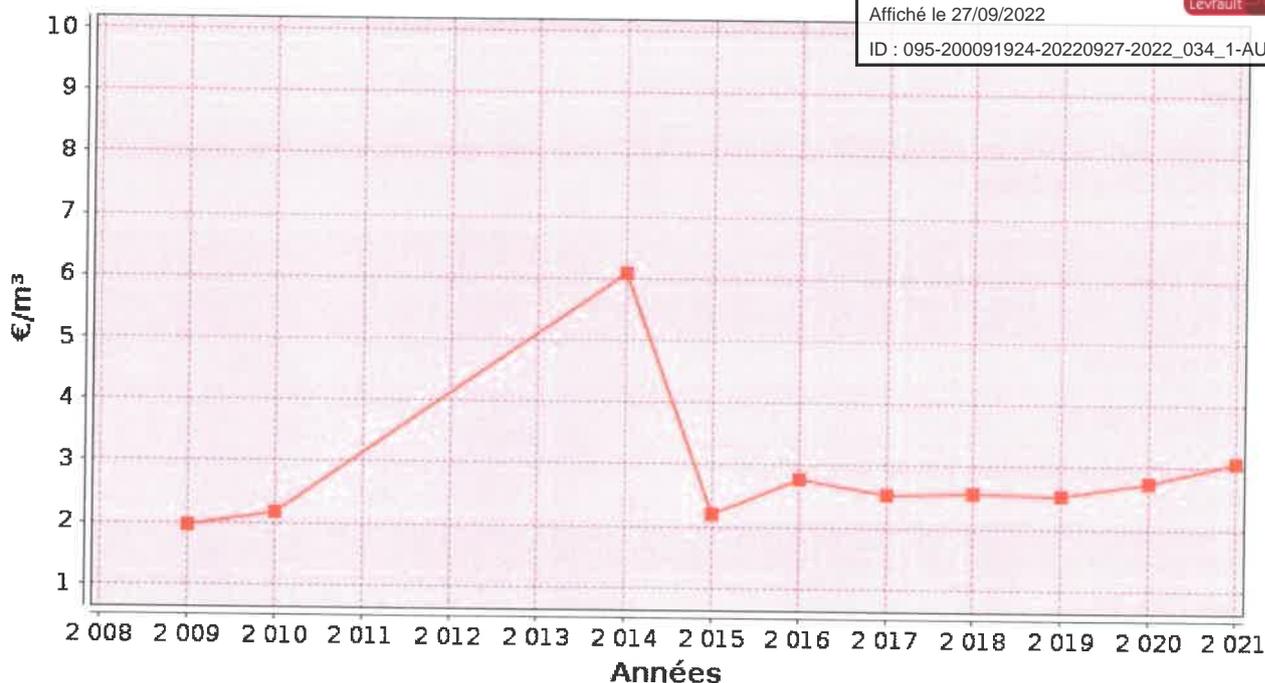


2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	2,15	2,18	1,4%
Part proportionnelle	—	261,00	—%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	258,00	263,18	2%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	—	—	—%
Part proportionnelle	—	—	—%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	—	—	—%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	25,20	22,20	-11,9%
VNF Rejet :	—	2,16	—%
Autre : _____	45,60	46,80	2,6%
TVA	32,88	33,43	1,7%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	70,80	104,59	47,7%
Total	328,80	367,77	11,8%
Prix TTC au m³	2,74	3,06	11,7%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



■ D204.0 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier N+1

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2021 en €/m³	Prix au 01/01/2022 en €/m³
Asnières-sur-Oise		
Bellefontaine		
Chaumontel		
Coye-la-Forêt		
Fosses		
Jagny-sous-Bois		
La Chapelle-en-Serval		
Lassy		
Le Plessis-Luzarches		
Luzarches		
Marly-la-Ville		
Mortefontaine		
Noisy-sur-Oise		
Orry-la-Ville		
Plailly		
Pontarmé		
Saint-Witz		
Seugy		
Survilliers		
Thiers-sur-Thève		
Viarmes		



La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation			
Recettes de raccordement			
Prime de l'Agence de l'Eau			
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes			

Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
-----------------	--------------------	--------------------	----------------

Redevance eaux usées usage domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de facturation			
Recettes liées aux travaux			
Produits accessoires			
Total autres recettes			
Total des recettes			

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 5 325 053 € (5 042 732 au 31/12/2020).

3. Indicateurs de performance

3.1. *Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif* (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 19 413 abonnés potentiels (100% pour 2020).

3.2. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux* (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		24,24%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	11,38%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	37%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	15

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 15 pour l'exercice 2021 (30 pour 2020).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration	2 075	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **100** (100 en 2020).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration	2 075	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des équipements des STEU est **100** (100 en 2020).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration	2 075	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2020).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		878

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation = $\frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2020).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2021, 2 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2021, le taux de débordement des effluents est de 0,036 pour 1000 habitants (0 en 2020).

3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2021 : 36

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le nombre de points noirs est de 12,1 par 100 km de réseau (12,5 en 2020).

3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2020	2020	2020	2021
Linéaire renouvelé en km					

Au cours des 5 dernières exercices, 5,29 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,36% (0,61% en 2020).

3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2021	Nombre de bilans conformes exercice 2021	Pourcentage de bilans conformes exercice 2020	Pourcentage de bilans conformes exercice 2021
Station d'épuration	104	104	100	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 100 (100 en

2020).

3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2020	Exercice 2021
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Oui	Oui
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Oui	Oui
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **120** (120 en 2020).

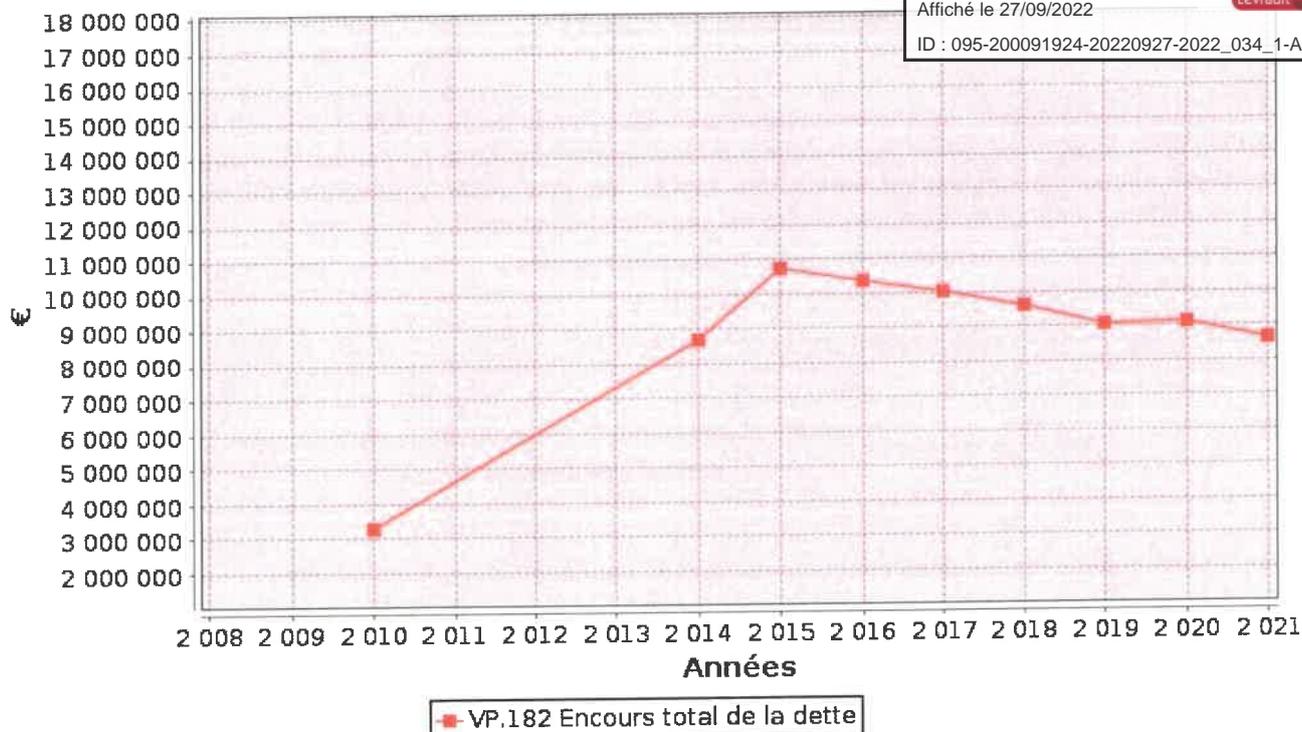
3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette en €	9 147 885	8 616 377,23
Epargne brute annuelle en €	1 573 886	2 020 647,54
Durée d'extinction de la dette en années	5,8	4,3



3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2021 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice \$NMinus1.year	Exercice 2021
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2020 tel que connu au 31/12/2021	228 083	145 407,5
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2020	5 245 289	5 547 006,06
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2020	4,35	2,62

3.14. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues

Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 0

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 6

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2021, le taux de réclamations est de 0,31 pour 1000 abonnés (0 en 2020).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	5 951 324	5 064 733
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	9 147 885	8 616 377,23
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	
	en intérêts	

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2021, la dotation aux amortissements a été de _____ € (_____ € en 2020).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service a reçu [] demandes d'abandon de créance et en a accordé [].
57 398,09 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0228 €/m³ pour l'année 2021 (0,0032 €/m³ en 2020).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	56 184	56 184
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	24	31
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	897	878
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,74	3,06
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	30	15
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0032	0,0228
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0	0,036
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	12,5	12,1
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,61%	0,36%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100%	100%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	120	120
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	5,8	4,3
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	4,35%	2,62%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	0	0,31

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le 27/09/2022



ID : 095-200091924-20220927-2022_034_1-AU

SICTEUB DE LA THEVE ET DE L'YSIEUX 2020

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

LES CHIFFRES CLES DE 2021

.Résumé

Nombre d'abonnés	19413 ab
Nombre d'habitants desservis	56184 hab
Linéaire de réseau hors branchements	297,0 km
Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	15 points
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	878,0 tMS
Volume facturé	2517038 m ³
Modes de gestion	1 entité de gestion en régie
Nombre d'ouvrages	1 STEP
Capacité en Équivalents-Habitants	63000
Fourchette de tarifs	3.06 €/m ³

.Données au niveau de la compétence

Code	Titre	Valeur
D201.0	Nombre d'habitants desservis	56184 hab
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	31 unité
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	878,0 tMS
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 1er janvier N+1	3,06 €/m ³
DC.184	Montant HT des recettes liées à la facturation pour l'année {1} (hors travaux)	5325053,84 €HT
DC.195	Montant financier des travaux engagés	5064733,58 €HT
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100,0 %
P202.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	15 points
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100,0 %
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues la directive ERU	100,0 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100,0 %
P206.3	Boues évacuées selon des filières conformes	100,0 %
P207.0	Montant des actions de solidarité	0,0228 €/m ³
P251.1	Débordements d'effluents chez les usagers	0,036 nb/1000hab
P252.2	Points de curage fréquent du réseau	12,1 nb/100km
P253.2	Renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,36 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	100,0 %
P255.3	Connaissance des rejets au milieu naturel	120 unité
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	4,3 an
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement	2,62 %
P258.1	Taux de réclamations	0,31 nb/1000ab
VP.003	Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur	0,0 unité
VP.023	Nombre d'inondations dans les locaux de l'usager	2,0 unité
VP.046	Nombre de points noirs	36,0 unité
VP.056	Nombre d'abonnés	19413 ab
VP.068	Volume facturé	2517038 m ³
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements	297,0 km
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)	57398,09 €HTVA
VP.124	Nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	19413 ab
VP.140	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur)	5,29 km
VP.141	Linéaire de réseaux renouvelés au cours de l'année (quel que soit le financeur)	1,85 km
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité	6,0 unité
VP.175	Nombre d'habitants desservis	56184 hab
VP.176	Charge entrante en DBO5	2075,0 kg DBO5/j
VP.182	Encours total de la dette	8616377,23 €
VP.183	Epargne brute annuelle	2020647,54 €

VP.185	Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année {0}, €	31/12/{1} 5547006 06 ID : 095-200091924-20220927-2022_034_1-AU	€TTC
VP.186	Pollution collectée estimée en DBO5		1200,0 kg DBO5/j
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaires (hors branchements)		7,0 km
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)		290,0 km
VP.208	Quantité totale de boues évacuées		878,0 tMS
VP.209	Quantité de boues admises par une filière conforme		878,0 tMS
VP.228	Densité linéaire d'abonnés		65,36 ab/km
VP.229	Ratio habitants/abonnés		2,89 hab/ab
VP.268	Montant restant impayés au 31/12/{1} sur les factures émises au titre de l'année {0}		145407,5 €TTC

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le 27/09/2022



ID : 095-200091924-20220927-2022_034_1-AU

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le 27/09/2022

ID : 095-200091924-20220927-2022_034_1-AU



SUEZ
ENTREPRISE REGIONALE
OISE NORD ILE-DE-France
Agence de Chaumontel
Village Morantin
Chemin de Coye La Forêt
95 270 Chaumontel
Tel : 01.30.29.32.81



A L'ATTENTION DE :
Mme Yanina FERLIGOJ
SICTEUB
RD 922 - BP 4
95 270 Asnières-sur-Oise

DEVIS N°2022-10

DATE : 26/9/22

AFFAIRE SUIVIE PAR : Frédéric GUYARD (06-33-30-32-30)

ADRESSE DU CHANTIER : STEP d'Asnières-sur-Oise

OBJET : Renouvellement pompe de relevage D

	DESCRIPTION DES TRAVAUX	MONTANT HT
1	Renouvellement pompe de Relevage D	9 702,14 €
	TOTAL HT	9 702,14 €

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le 27/09/2022



ID : 095-200091924-20220927-2022_034_1-AU

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le 27/09/2022

ID : 095-200091924-20220927-2022_034_1-AU



Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif sur l'année

2021





RAPPORT ANNUEL DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

(En application de l'article D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par le Décret N° 2007-675 du 2 mai 2007 et du Décret N° 95-635 du 6 mai 1995)

RAPPORT 2022 relatif à l'exercice 2021

Préambule

Le présent document, établi par le Syndicat mixte de collecte et de traitement des eaux usées des bassins de la Thève et de l'Ysieux (SICTEUB), a pour objet de présenter aux élus du Comité Syndical ainsi qu'aux Maires des communes adhérentes, pour diffusion auprès de leurs conseils municipaux et de leurs administrés, **un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.**

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.



SOMMAIRE

I. INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE.....	5
I.1 Présentation du service	5
I.2 Population desservie (D201.0) et nombre d'abonnés (en attente des dernières données).....	7
I.3 Volumes facturés	8
I.4 Nombre d'autorisations de déversement d'effluents industriels [D.202.0]	8
I.5 Bilan annuel d'entretien des collecteurs d'eaux usées du SICTEUB	10
I.6 La station d'épuration.....	18
I.7 Collecteur intercommunal d'eaux usées de la vallée de la Thève	29
I.8 Travaux réalisés sur les réseaux d'eaux usées communaux en 2021	30
I.9 Diagnostics des réseaux d'eaux usées des communes adhérentes au SICTEUB	33
I.10 Communication/Sensibilisation	35
TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE	36
I.11 La tarification et les frais d'accès au service.....	36
I.12 La facture d'eau.....	38
I.13 Montant des recettes du service.....	42
II INDICATEURS DE PERFORMANCE [SISPEA]	43
III FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	43
III.1 Montant financier des travaux engagés et des subventions attendues pour le collecteur intercommunal de la vallée de la Thève (phase 2A).....	43
III.2 Montant financier des travaux engagés et des subventions attendues pour le collecteur intercommunal de la vallée de la Thève (phase 2B).....	44
III.3 Montant financier des travaux engagés et des subventions attendues pour le collecteur intercommunal de la vallée de la Thève (phase 3A).....	46
III.4 Montant financier des travaux engagés et des subventions attendues pour le collecteur intercommunal de la vallée de la Thève (phase 4).	47
III.5 Montant financier des travaux engagés et des subventions attendues pour les études, travaux préparatoires et réalisation des travaux sur les réseaux communaux suite au transfert de compétences.	47
III.6 Amortissement réalisés	58
III.7 Programmes pluriannuels de travaux.....	58
IV ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU	59
IV.1 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité [P207.0]	59
V COUT D'EXPLOITATION.....	59



ANNEXES

Annexe 1 : Plan d'ensemble du territoire du SICTEUB

Annexe 2 : Inventaire des Points Noirs du système de transport du SICTEUB

Annexe 3 : Synoptique des postes de relevage du SICTEUB

Annexe 4 : Inventaire des opérations de Travaux Divers

Annexe 5 : Synoptique de la station de traitement des eaux usées d'Asnières sur Oise

Annexe 6 : Résultats des analyses des boues d'épuration centrifugées

Annexe 7 : Bilans financiers du Marché de Travaux Divers et du Marché d'Exploitation du système d'assainissement du SICTEUB,



I. INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE

I.1 Présentation du service

Le Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées des Bassins de la Thève et de l'Ysieux (SICTEUB) a été créé par arrêté préfectoral du 4 juillet 1974.

Il regroupe actuellement 21 communes (14 du Val d'Oise et 7 de l'Oise) comptant une population de 56 184 habitants dont la majorité est raccordée soit environ 18 000 branchements (recensement de 2017). Toutefois, il faut ajouter à cela les rejets provenant des locaux industriels, des restaurants et autres bâtiments collectifs.

Un plan d'ensemble du territoire du SICTEUB est présenté en Annexe 1.

Les communes adhérentes au SICTEUB sont les suivantes :

Département du Val d'Oise (14) :

ASNIERES SUR OISE
 BELLEFONTAINE
 CHAUMONTEL
 FOSSES
 JAGNY SOUS BOIS
 LASSY
 LE PLESSIS LUZARCHES
 LUZARCHES
 MARLY LA VILLE
 NOISY SUR OISE
 SAINT WITZ*
 SEUGY
 SURVILLIERS
 VIARMES

Département de l'Oise (7) :

COYE LA FORET
 LA CHAPELLE EN SERVAL
 PLAILLY
 PONTARME
 MORTEFONTAINE
 ORRY LA VILLE
 THIERS SUR THEVE

* La commune de SAINT WITZ n'est concernée que pour la partie de son territoire comprise dans les bassins de la Thève et de l'Ysieux c'est à dire la zone industrielle.

Composition du bureau syndical

La composition du bureau est la suivante :

Président : M. Daniel DESSE
 1^{er} Vice-Président : M. André SPECQ
 2^{ème} Vice-Président : M. Henri POIRIER
 3^{ème} Vice-Président : M. François DESHAYES

Viarmes
 Marly la Ville
 Anières sur Oise
 Coye-la-Forêt

Membres du bureau : M. Jacques ALATI
 M. Patrick FAUVIN
 M. Michel MANSOUX
 M. Jean-Noël DUCLOS
 M. Eric GUEDON
 M. Jacques GAUBOUR
 M. Jean-Michel BUISSON
 M. Jacques FABRE
 M. François MONNEINS
 M. Etienne BIRCHE

Seugy
 Le Plessis-Luzarches
 Luzarches
 Bellefontaine
 Survilliers
 Chaumontel
 Orry-la-Ville
 Mortefontaine
 Plailly
 La Chapelle-en-Serval



Syndicat Mixte pour la Collecte
et le Traitement des Eaux Usées
des Bassins de la Thève et de Ysieux

ORGANIGRAMME NOMINATIF

DANIEL DESSE
Président

CATHERINE NARZIS
Directrice Générale des Services

HERVE VALLET
Directeur des Services Techniques

YANINA FERLIQOJ
Responsable STEU –
suivi de la station et
des rejets industriels
Suivi des projets
environnementaux
Mise en œuvre du
CTEC

**MANNAIG
L'HARIDON**
géomaticienne
mise en place du
SIG

**BRIEUC DE
LANDSHEER**
Responsable
exploitation
EU/EPU/SPANC
Mise en œuvre du
diagnostic
Permanent

JAMAL ZMIQA
Responsable Travaux
neufs

**CHRISTELLE
RAGON**
Responsable
comptable
Paie
(binôme Astrid
Renard)

Visa du Président en date du



LAETITIA PERANI
Directrice Générale adjointe

CATHERINE NARZIS
RSME

Version 29 du
03 mai 2021

YANINA FERLIQOJ
Animatrice environnement

NELLY VADEBLE
Secrétariat technique
et administratif

**SANDRINE
COTTEREAU**
Accueil physique et
téléphonique
Gestion des
plannings des
techniciens

WILFRIED PASTOR
Communication
FB- LINKED IN
Site internet
(1/4 de temps)

**Recrutement à
venir**
Technicien SPANC

**THIBAUD
DUMONTIER**
Technicien
exploitation EU/EPU

**DENIS BEVILLON
FLORIAN JAN**
Techniciens collecte
contrôle benne
séparation EU/EP
ASTRID RENARD
Secrétaire technique
et administrative

JACKY TOULLOTTE
Technicien
intervention en
domaine privé

WILFRIED PASTOR
Suivi des industriels
et communication

I.2 Population desservie (D201.0) et nombre d'abonnés (en attente des dernières données)

Le tableau suivant présente pour chaque commune le nombre d'habitants, le nombre d'abonnés au réseau d'alimentation en eau potable, le nombre d'abonnés assujettis à la redevance assainissement, le volume d'eau potable distribué (volume A.E.P.) et le volume d'Alimentation en Eau Potable distribué assujetti à la taxe d'assainissement.

Commune	Population	abonnés EAU		abonnés assujettis		Volume AEP (m ³)		Volume assujetti (m ³)	
	Totale	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Asnière-sur-Oise	2 686	1 118	1 129	1 046	1 084	119 091	143 300	106 463	131 896
Bellefontaine	492	175	174	172	171	33 843	36 980	31 530	34 152
Chaumontel	3 316	1 451	1 474	1 410	1 431	155 976	158 271	133 360	152 151
Coye-la-Forêt	4 134	1 627	1 621	1 572	1 568	194 509	182 286	193 791	160 133
Fosses	9 744	3 169	3 150	3 152	3 150	411 501	421 098	393 592	409 669
Jagny-sous-Bois	260	126	126	116	116	11654	11799	10568	10793
La Chapelle en Serval	3 225	1 143	1 146	1 143	1 117	154 692	161 645	138 090	151 242
Lassy	179	74	74	68	68	16 338	8 430	16 622	7 974
Le Plessis-Luzarches	137	77	76	69	69	8 516	9 727	5 268	8 005
Luzarches	4 620	1 681	1 695	1 536	1 582	229 368	248 275	217 977	227 180
Marly-la-Ville	5 721	2 080	2 175	1 976	2 128	264 933	261 806	233 695	239 882
Mortefontaine	883	273	291	239	222	27 044	51 194	24 661	30 484
Noisy-sur-Oise	669	273	277	239	240	27044	23 732	24661	17 506
Orry-la-Ville	3 434	1 551	1 619	1 384	1 424	143 875	172 868	122 644	152 820
Plailly	1 828	734	742	696	714	182 797	215 408	155 066	185 271
Pontarmé	837	361	369	328	334	37 627	40 788	35 498	34 942
Saint-Witz (Z.I.)*	2 488	34	33	25	25	48 501	33 795	41 614	32 064
Seugy	1 013	427	425	417	420	45 351	47 875	45 429	46 349
Survilliers	4 196	1 076	1 079	1 027	1 049	188 932	204 094	180 363	188 203
Thiers-sur-Thève	1 082	474	471	453	454	40 814	44 275	38 366	41 670
Viarmes	5 240	2 152	2 164	1 988	2 047	244 701	245 215	218 617	225 930
TOTAL	56 184	19 404	20 310	18 462	19 413	2 548 409	2 722 861	2 194 556	2 488 316

I.3 Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	2 451 135	2 517 038	0.0269

I.4 Nombre d'autorisations de déversement d'effluents industriels [D.202.0]

Le contrôle des installations rejetant des eaux usées non domestiques a pour objectif la protection du système d'assainissement (réseaux, postes et station d'épuration) et permet de garantir son bon fonctionnement. Le Règlement d'assainissement collectif du SICTEUB a été modifié en 2018 et intègre les prescriptions techniques relatives à certaines catégories d'assimilés domestiques.

En 2021, 31 contrôles ont été réalisés chez les assimilés et non domestiques, dont 15 ont abouti en arrêtés d'autorisation de rejet. La plupart des établissements contrôlés ont obtenu des arrêtés de rejet de long durée (7 ans) et 3 des arrêtés de courte durée (1 an), car il y a des travaux de mise en conformité à réaliser.

Suite à la demande la DRIEE l'arrêté d'autorisation de rejet des assimilées domestiques et non domestiques a été actualisé pour considérer la réglementation concernant les micropolluants.

Patrimoine des réseaux d'assainissement d'eaux usées

Le SICTEUB entretient environ 290 km de réseaux communaux gravitaires, 25 clapets anti-retour, 7 siphons, 1 bassin d'orage et 25.5 km de réseau gravitaires intercommunaux d'eaux usées dont il est propriétaire. Dans les 290 km de réseaux communaux, le SICTEUB entretient environ 7 km de réseaux gravitaires unitaires, deux déversoirs d'orage. En 2021 un filet a été installé sur l'exutoire du collecteur d'eaux pluviales situé Rue de l'Abreuvoir pour piéger les déchets issus du déversoir du DO place de la Mairie.

Les effluents provenant des 21 communes du Syndicat sont acheminées vers la station d'Asnières-sur-Oise, via 29 postes de relevage dont 26 télésurveillés (23 postes de refoulement, 6 postes de relèvement) et 22.4 km de canalisations de refoulement (plan d'ensemble du territoire du SICTEUB en [Annexe 1](#)).

Mode d'exploitation

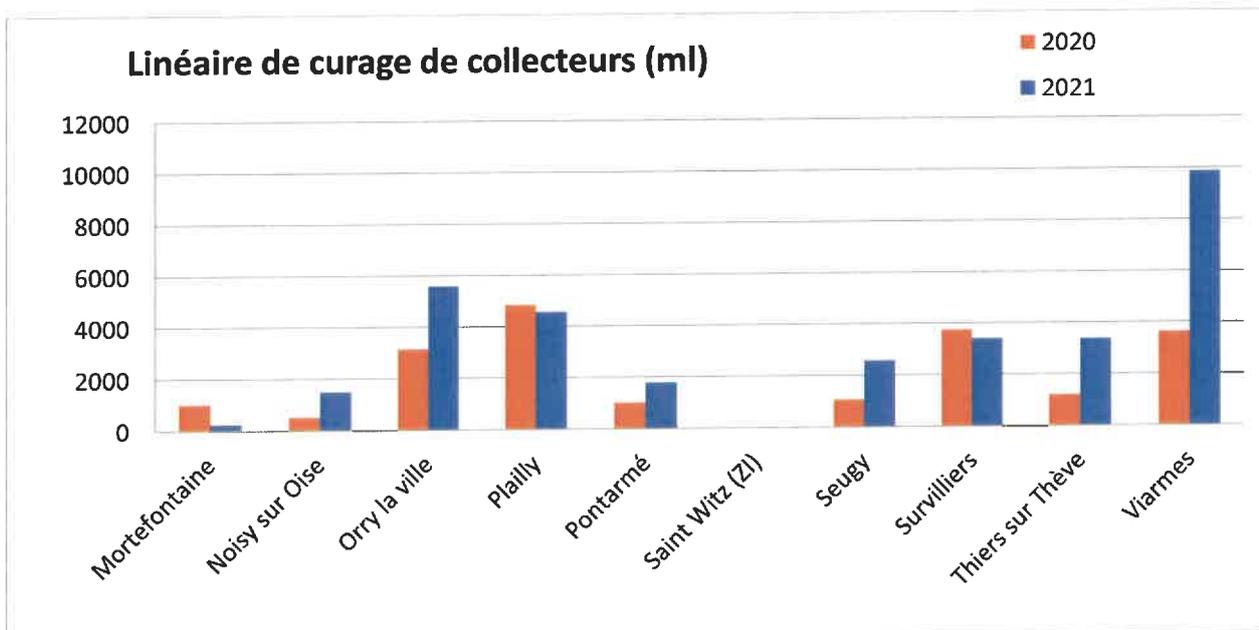
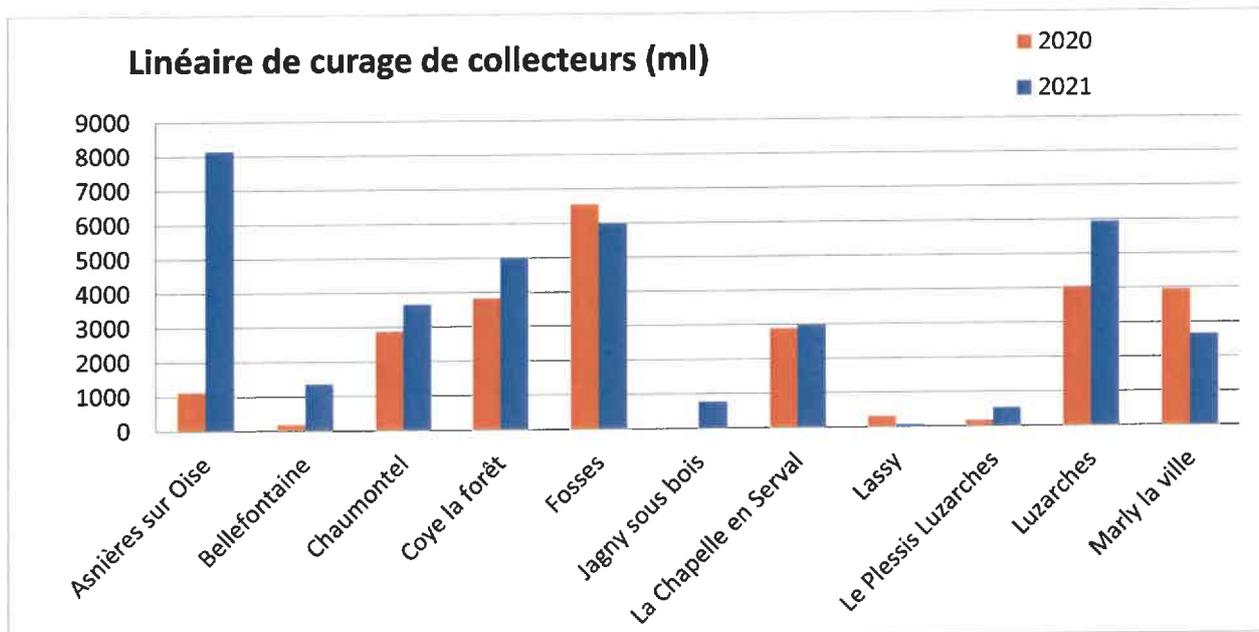
Les travaux d'entretien et de réparations ponctuelles sur les réseaux d'eaux usées sont réalisés dans le cadre des marchés publics conclus avec des prestataires privés :

- Les travaux d'entretien sur les réseaux d'eaux usées, d'exploitation sur les postes de relèvement ou de refoulement et sur les unités de traitement de l'H₂S font partie intégrante du marché global pour l'entretien et la maintenance du système d'assainissement collectif d'eaux usées du SICTEUB. Ce marché a été attribué pour une durée de quatre années (2018-2021) et notifié le 28 février 2018 à Suez Eau France pour un montant hors taxe de **8 395 900,45 €**. La partie « transport des effluents » c'est-à-dire l'entretien des réseaux et l'exploitation des postes de relevage représente un **montant annuel de travaux de 754 515 € HT**.
- Le marché de travaux divers (petites réparations) sur les réseaux communaux et intercommunaux d'eaux usées est attribué à l'entreprise Val d'Oise Travaux Publics depuis le 01 Janvier 2020 pour une durée de quatre an (**Pour un montant annuel de travaux de 595 415,25 € HT**).

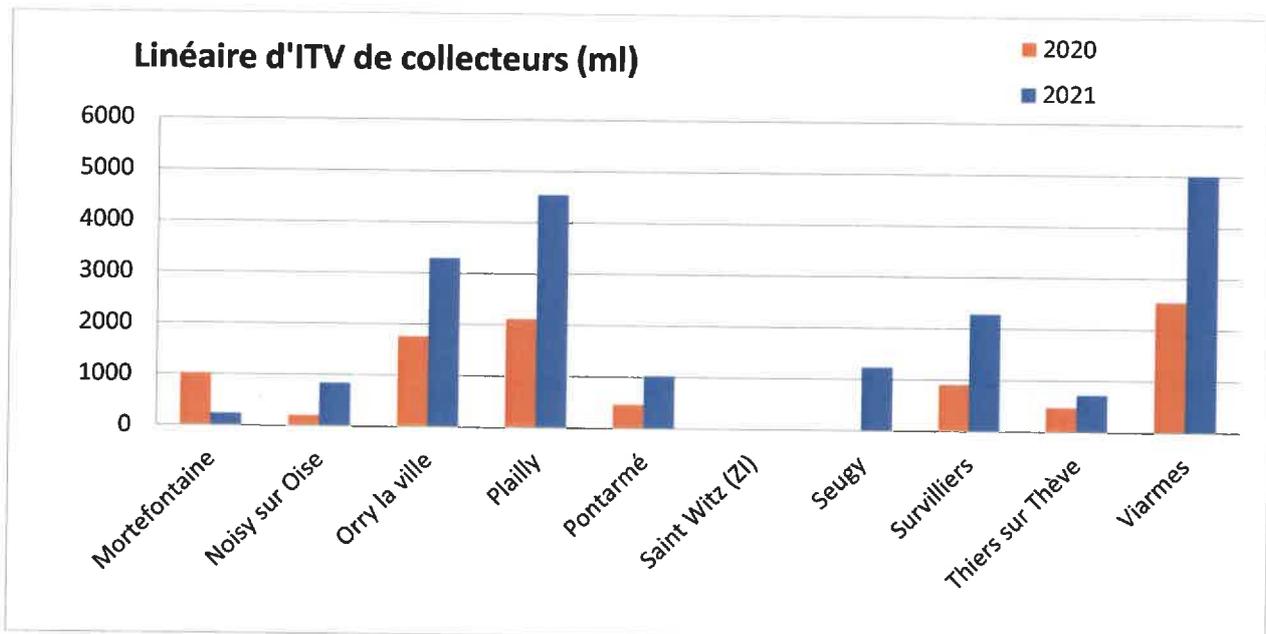
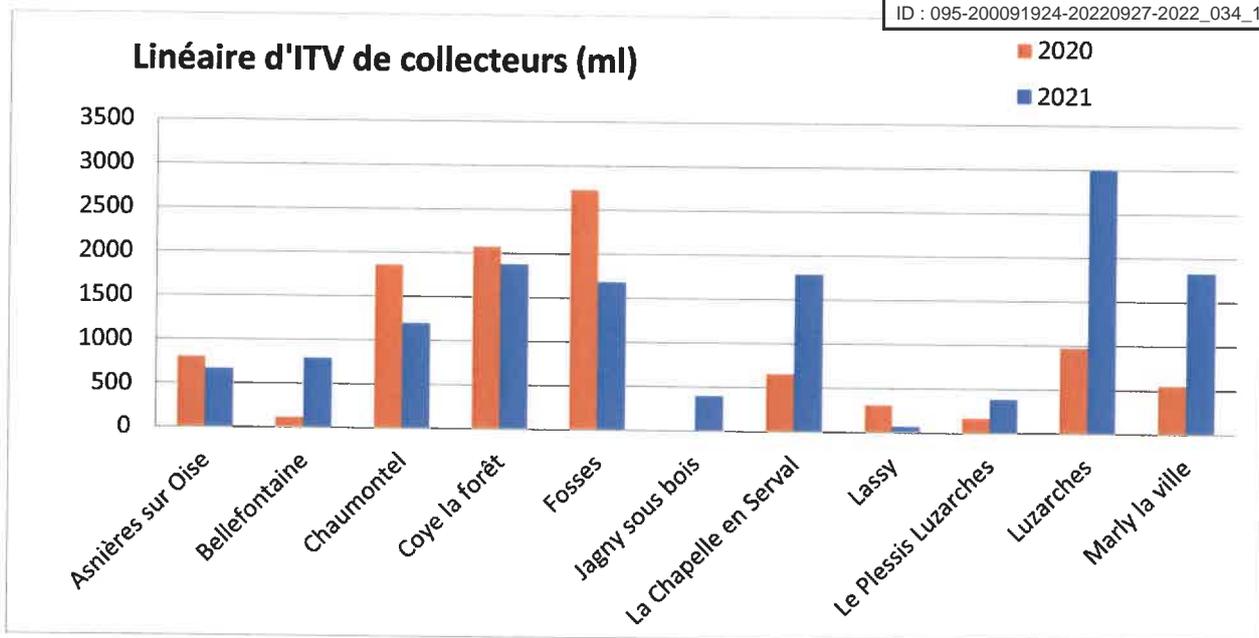
I.5 Bilan annuel d'entretien des collecteurs d'eaux usées du SICTEUB

Le tableau ci-après présente les travaux d'entretien annuel de curage et d'inspection télévisée des réseaux et des branchements communaux et intercommunaux d'eaux usées, d'interventions d'urgence de désobstruction effectuées par le SICTEUB au cours de l'année 2021.

	Réseaux gravitaire (ml)	Réseaux Refoulement (ml)	Curage 2021		ITV 2021		Branchements		Inter d'urgence
			Linéaire (ml)	%	Linéaire (ml)	%	Curage	ITV	
Asnière-sur-Oise	14 067	1 324	8 148	57,9	669	4,8	1	0	2
Bellefontaine	2 952	120	1 352	45,8	792	26,8	0	0	0
Chaumontel	12 613	180	3 656	29,0	1 197	9,5	0	0	5
Coye-la-Forêt	17 528	0	5 008	28,6	1 876	10,7	3	3	4
Fosses	28 324	0	5 988	21,1	1 684	5,9	3	0	9
Jagny-sous-Bois	1 798	240	769	42,8	399	22,2	0	0	0
La Chapelle en Serval	12 840	0	2 985	23,2	1 786	13,9	4	0	4
Lassy	963	0	69	7,2	69	7,2	0	0	1
Le Plessis-Luzarches	1 319	0	529	40,1	386	29,2	0	0	0
Luzarches	22 159	629	5 941	26,8	3 000	13,5	20	20	7
Marly-la-Ville	24 476	205	2 651	10,8	1 831	7,5	1	0	9
Mortefontaine	3 389	112	235	6,9	235	6,9	15	15	1
Noisy-sur-Oise	3 798	542	1 497	39,4	840	22,1	0	0	0
Orry-la-Ville	18 860	0	5 584	29,6	3 294	17,5	41	34	10
Plailly	13 490	237	4 569	33,9	4 539	33,6	118	117	5
Pontarmé	4 735	80	1 790	37,8	1 025	21,6	0	0	1
Saint-Witz	59	0	0	0,0	0	0,0	0	0	0
Seugy	5 625	0	2 576	45,8	1 239	22,0	0	0	0
Survilliers	11 858	300	3 406	28,7	2 288	19,3	75	75	5
Thiers sur Thève	5 520	113	3 389	61,4	724	13,1	0	0	3
Viarmes	22 997	0	9 871	42,9	5 010	21,8	70	22	13
SOUS-TOTAL	229 370	4 082	70 010	30,5	32 881	14,3	351	286	79
SICTEUB (intercommunal)	25 406	18 334	2 661	10,5	1 959	7,7	0	0	0
TOTAL	254 776	22 416	72 671	28,5	34 840	13,7	351	286	79



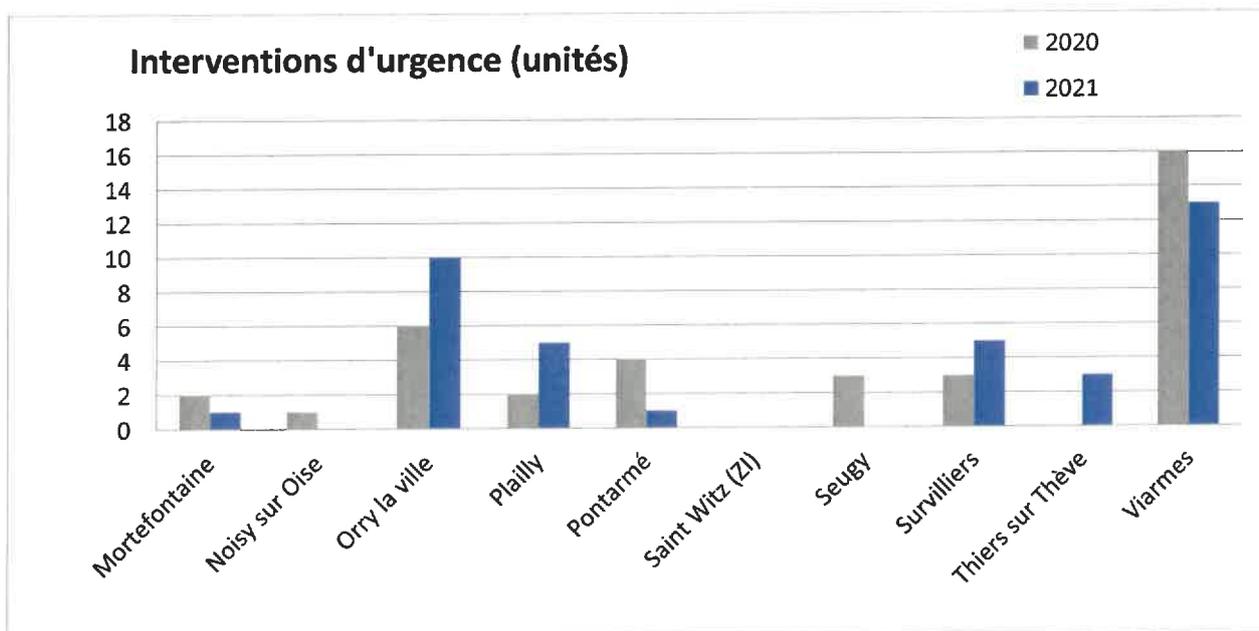
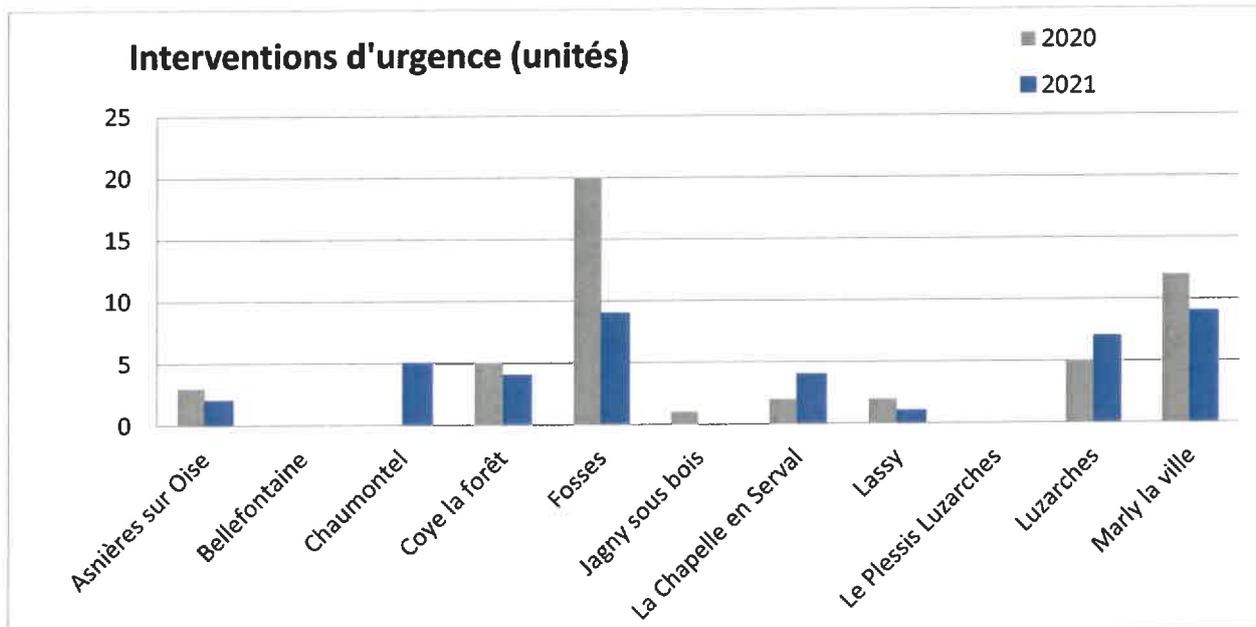
Rapport annuel du Service assainissement 2021 – SICTE



Les différences de pourcentages entre les communes ont pour origine des impératifs d'entretien ou des compensations d'une année sur l'autre dans le respect du marché d'entretien des réseaux

L'augmentation exceptionnelles des quantités de curage et d'inspections télévisées en 2021 sont dues à la réalisation des Schémas Directeur d'Assainissement (SDA)

Objectif : 20% de curage et 8% d'inspections télévisées par an



Les services techniques du SICTEUB et le prestataire (SUEZ EAU France) mettent à jour régulièrement la liste des **points noirs sur les réseaux et postes**. Dans le cadre du marché d'entretien, **36 points noirs** font l'objet d'interventions préventives spécifiques ou d'une attention particulière en 2021.

L'inventaire des points noirs est présenté en Annexe 2.

Le nombre de réclamations faites aux services techniques du SICTEUB par les administrés ou les communes est de **61 plaintes pertinentes pour l'année 2021**, elles ont pour origine des obstructions de branchements particuliers ou de collecteurs, des problèmes de mauvaises odeurs, des rejets d'eaux usées domestiques au milieu naturel, ou des plaques d'égout descellées, etc.

Postes de relèvement et refoulement

Le patrimoine d'assainissement collectif du SICTEUB est composé de 29 postes de relevage : 6 postes de relèvement et 23 postes de refoulement. (Synoptique des postes de relevage en [Annexe 3](#))

Un programme d'exploitation est validé annuellement entre le maître d'ouvrage et le prestataire afin de planifier les opérations de curage, d'entretien, de pompage et de maintenance sur les postes et la réalisation des visites de contrôles réglementaires.

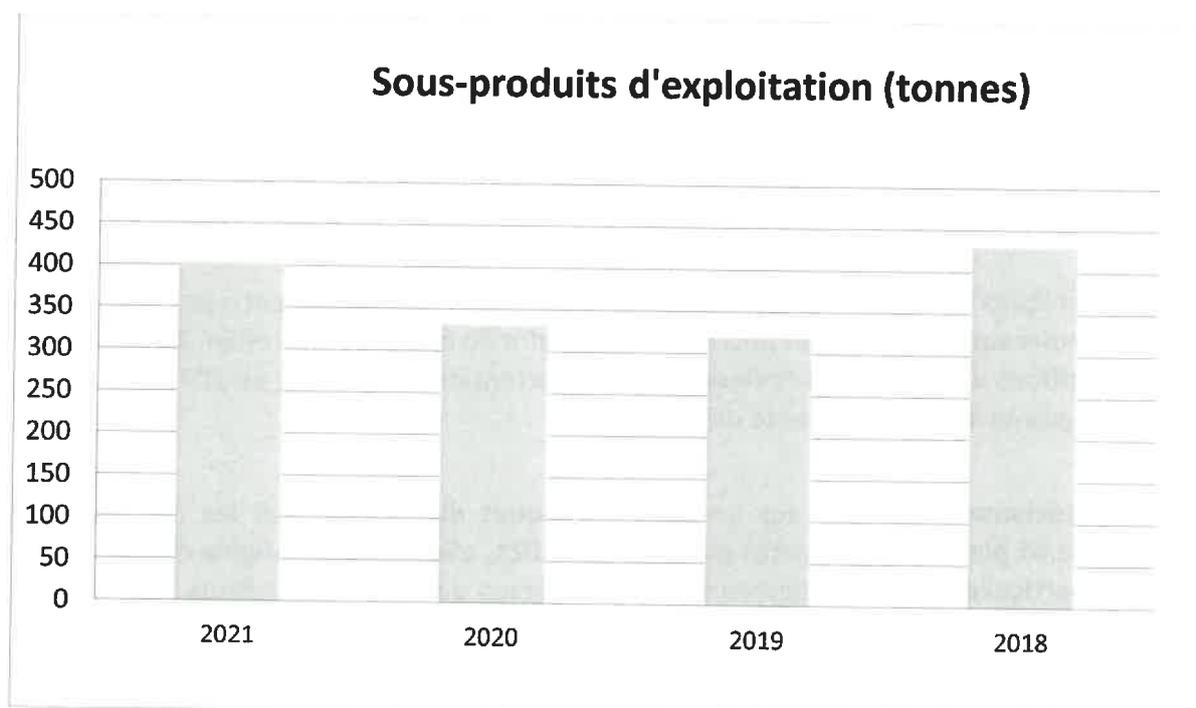
En 2021, **57 interventions** sur les postes ont fait l'objet de maintenance de niveau 1 à 3 (« petites réparations » électriques et mécaniques) prévu dans le marché d'entretien et d'exploitation des postes. Aussi **6 interventions** plus lourdes ont été effectuées dans le cadre de fond de renouvellement du marché d'exploitation des réseaux et postes (renouvellement pompe, échelle d'accès, automate, etc...). En ce qui concerne les rejets potentiels au milieu naturel, 7 postes disposent d'un trop plein dont 7 équipés d'un système de télésurveillance alertant une permanence 24h/24 et de mesure de niveau par sonde (permettant l'évaluation du volume déversé).

Le volume d'effluent déversé vers le milieu naturel durant l'année 2021 lors de fortes précipitations est de **1926 m³**. **494 m³** ont été déversés suite à des dysfonctionnements d'ouvrage).

Gestion des sous-produits de l'exploitation du système de transport :

Sur l'année 2021, les sous-produits issus de l'exploitation du système de transport des effluents représentent un poids total de 331,39 Tonnes, répartis comme suivant :

Siphons	15,22	Déchets de dégrillage	18,33
Postes communaux	76,34	Réseaux	116,1
Postes intercommunaux	167,82	Charbon actif	1,05
Bassin d'orage	4,64	Hydrocarbure	4
		TOTAL DECHETS	
			403,5



Consommations d'énergie :

n° poste	Commune	Consommation d'énergie (kW/an)		Ecart 2021/2020
		2020	2021	
PRI0	La Chapelle en Serval	71 844	61 527	0,86
PRI1	La Chapelle en Serval	6 183	5 524	0,89
PR12	Orry-la-Ville	Poste Supprimé		
PRI3	Pontarmé	52 091	47 011	0,90
PRC4	Pontarmé	740	380	0,51
PRI5	Thiers-sur-Thève	2 864	3 411	1,19
PRC6	Thiers-sur-Thève	915	735	0,80
PRI7	Mortefontaine	37 289	35 494	0,95
PRC8	Mortefontaine	507	576	1,14
PRC9	Plailly	1 239	1 493	1,21
PRC10	Survilliers	1 435	1 541	1,07
PRC11	Marly-la-Ville	366	376	1,03
PRC12	Marly-la-Ville	2 538	2 144	0,84
PRC13	Bellefontaine	533	491	0,92
PRC14	Jagny-sous-Bois	786	872	1,11
PRC15	Luzarches	8 516	9 184	1,08
PRC16	Luzarches	519	1 922	3,70
PRC17	Chaumontel	1 810	1 839	1,02
PRC18	Chaumontel	942	976	1,04
PRC19	Asnières-sur-Oise	5 832	5 274	0,90
PRC20	Noisy-sur-Oise	1 994	961	0,48
PRC21	Noisy-sur-Oise	5 789	5 493	0,95
PRC22	Plailly	1 105	1 271	1,15
PRC23	Plailly	836	669	0,80
PRC24	Luzarches	2 455	2 657	1,08
PRC25	La Chapelle en Serval	460	449	0,98
PRC26	Orry-la-Ville	232	220	0,95
PR5	Orry-la-Ville	125 106	135 423	1,08
PR7	Coye-la-Forêt	85 084	75 918	0,89
PR8	Coye-la-Forêt	202 990	205 505	1,01
		623 000	609 336	0,98

Heures de pompage :

n° poste	Commune	Heures de pompage				Ecart 2021/2020
		2020		2021		
		P1	P2	P1	P2	
PRI0	La Chapelle en Serval	599	675	531	670	0,94
PRI1	La Chapelle en Serval	0	223	0	165	0,74
PRI2	Orry-la-Ville	Poste Supprimé				
PRC4	Pontarmé	135	257	105	83	0,48
PRI5	Thiers-sur-Thève	672	431	878	503	1,25
PRC6	Thiers-sur-Thève	317	322	231	265	0,78
PRI7	Mortefontaine	1 301	1 442	1 318	1 504	1,03
PRC8	Mortefontaine	83	124	83	121	0,99
PRC9	Plailly	365	394	418	448	1,14
PRC10	Survilliers	161	220	192	261	1,19
PRC11	Marly-la-Ville	25	26	30	28	1,14
PRC12	Marly-la-Ville	776	1 394	711	1 062	0,82
PRC13	Bellefontaine	32	45	17	51	0,88
PRC14	Jagny-sous-Bois	112	108	100	90	0,86
PRC15	Luzarches	1 010	1 057	1 105	1 119	1,08
PRC16	Luzarches	75	61	95	595	5,07
PRC17	Chaumontel	499	1 034	490	1 040	1,00
PRC18	Chaumontel	220	711	14	818	0,89
PRC19	Asnières-sur-Oise	1 306	1 038	1 094	1 014	0,90
PRC20	Noisy-sur-Oise	422	296	199	150	0,49
PRC21	Noisy-sur-Oise	610	518	571	494	0,94
PRC22	Plailly	466	601	528	700	1,15
PRC23	Plailly	306	320	241	210	0,72
PRC24	Luzarches	859	639	938	619	1,04
PRC25	La Chapelle en Serval	64	56	59	65	1,03
PRC26	Orry-la-Ville	31	31	27	28	0,89
		10 351	11 936	9 975	12 103	0,99

n° poste	Commune	2020			2021			Ecart 2021/2020
		P1	P2	P3	P1	P2	P3	
PRI3	Pontarmé	455	18	3641	561	651	1996	0,78
PR5	Orry-la-Ville	1994	1290	1187	2969,7	2383	1398	1,51
PR7	Coye-la-Forêt	2301	2976	3030	3869,3	1165,8	3596,8	1,04
PR8	Coye-la-Forêt	2998	4492	5324	5397	2299	6272	1,09



Travaux divers et de petites réparations sur le système de transport :

En 2021, **100 interventions** sur les réseaux d'eaux usées ont fait l'objet de petites réparations, (telles que le remplacement de tampons d'assainissement, la réhabilitation de branchements particuliers, la reprise d'affaissements de chaussée sur assainissement, la réparation ponctuelle de canalisation, etc...).

Le tableau récapitulatif des interventions est présenté en Annexe 4.

Amélioration apportée, évènement marquant ou à venir :

- La géolocalisation du collecteur intercommunal de la vallée de l'Ysieux à travers la zone humide de Fosses /Bellefontaine a été réalisé en 2021. Ce collecteur majeur du SICTEUB, présente des contraintes d'accès importante (zone boisée marécageuse classée). Le géoréférencement des regards va permettre au SICTEUB de mieux maîtriser son implantation pour optimiser ses interventions.
- Poursuite de la télésurveillance des ouvrages. L'objectif étant une télésurveillance de l'intégralité des postes de relevage pour fin 2022.
- Le poste de relevage intercommunal PRI 1 – Rue de Paris à La Chapelle en Serval sera supprimé en 2022.
- Les postes de relevage et de refoulement créer pour assainir le Hameau de Montgrésin à Orry ville seront en fonction courant l'année 2022.

I.6 La station d'épuration

Description

La station d'épuration syndicale, implantée sur la commune d'Asnières-sur-Oise, est exploitée dans le cadre d'un marché public de prestation de service d'une durée de 4 ans attribué à Suez Eaux France depuis le 1^{er} janvier 2022. C'est un marché global concernant l'Exploitation du Système d'Assainissement Collectif des eaux usées comprenant l'exploitation des Postes et Réseaux et l'exploitation de la station d'épuration (y compris l'évacuation, le transport et le compostage des boues).

La station d'épuration d'une capacité nominale de 63 000 équivalents habitants (EH), est de type boues activées par aération prolongée. Cette station dispose d'un traitement biologique des graisses et d'un traitement des matières de vidange issues des installations d'assainissement non collectif. Elle traite également de manière significative l'azote et le phosphore puisque depuis l'arrêté du 23 décembre 2005, l'Oise est passée en zone sensible (directive européenne de 1991).

Un synoptique de la station d'épuration est présenté en Annexe 5.



Cette station reçoit les effluents de l'ensemble des communes adhérentes du SICTEUB pour y être traité. La construction et l'intégration paysagère de cette usine ont été pensées afin de préserver au maximum son site d'implantation classé dans le Parc Naturel Régional de l'Oise-Pays de France.

Les caractéristiques de la station d'épuration sont décrites dans le tableau sur la page suivante.



La station d'épuration a été dimensionnée en se basant sur les charges polluantes données en 1^{ère} partie du tableau.

En 2^{ème} partie, il s'agit des performances de traitement de la station, définis au moyen de concentrations maximales à respecter (normes de rejet) ou de rendement minimum à atteindre.

Deux 2 types d'arrêtés les imposent :

- l'arrêté réglementaire du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif supérieur à 1.2 kg/j de DBO5 ;
- l'arrêté interpréfectoral n°08/8703 du 5 mars 2009 autorisant la reconstruction de la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise et l'arrêté complémentaire de 25 juin 2018.

Ce dernier fixe des normes de rejet spécifiques à la station à respecter, en supplément de l'arrêté réglementaire. La station se doit alors de respecter les valeurs les plus contraignantes entre les 2 arrêtés (valeurs en gras dans le tableau).

Caractéristiques générales							
Milieu récepteur du rejet :		L'Oise - Eau douce de surface					
Capacité nominale							
Polluant autorisé	Capacité (kg/jour)						
DBO ₅	3790						
DCO	10850						
MES	7700						
NTK	960						
Pt	150						
Débit de référence : 18480 m3/jr							
Débit de pointe par temps sec : 800 m3/h							
Débit de pointe par temps de pluie : 2050 m3/h							
Polluant autorisé	Norme de rejet (mg/l)		Rendement (%)		Norme de rejet rédhibitoires (mg/l)		Norme de rejet (mg/l)
	Arrêté interpréfectoral	Arrêté du 21/07/15	Arrêté interpréfectoral	Arrêté du 21/07/15	Arrêté interpréfectoral	Arrêté du 21/07/15	Arrêté interpréfectoral
	sur des échantillons 24h						instantanée
DBO ₅	30	25	85	80	50	50	50
DCO	90	125	78	75	180	250	250
MES	30	35	93	90	60	85	80
NTK	9 N	-	80	-	15 N	-	20 N
N-NH ₄ ⁺	7 N	-	85	-	12 N	-	-
en moyenne annuelle							
NGL	10	15	80	70			20 N
Pt	1,5	2	80	80			4 P

Caractéristiques du système de traitement (flux de pollution, débits et prescriptions de rejet)

NB : un lexique présenté à l'annexe 9 donne le détail de chacun des paramètres précédemment cités.

Débits

Le tableau ci-dessous présente les volumes journaliers moyens, maxima, minima, et total, ainsi que la pluviométrie.

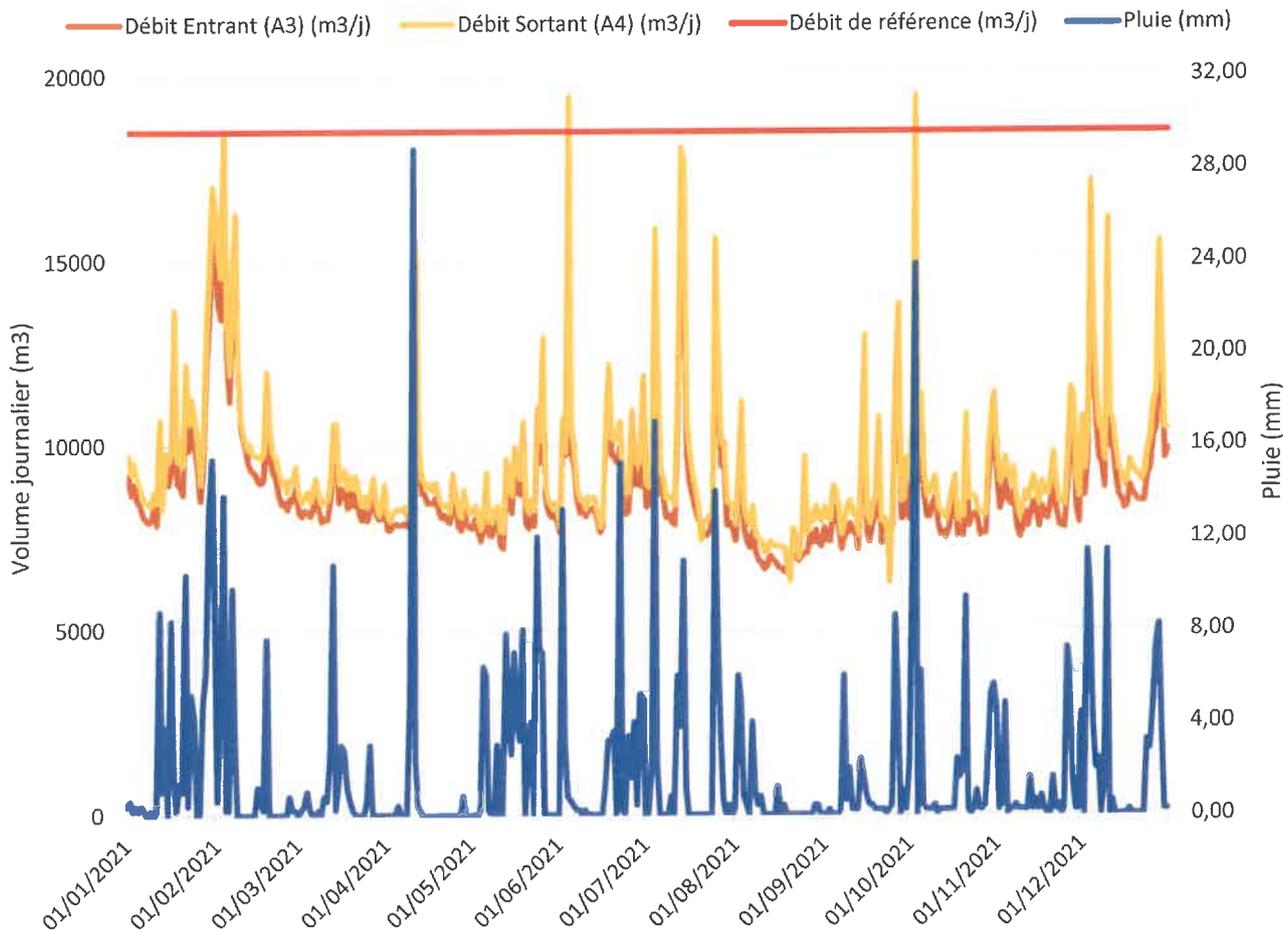
	Volume entrant A3 m3/jour	Volume sortant A4 m3/jour	Volume bypassé A5 m3/jour	Pluviométrie mm/jour
Moyenne	8902	9 491	-	2
Min	6556	6 272	-	0
Max	18465	19 469	-	29
Total	3 249 130	3 464 213	-	670

Tableau 1 : Volumes maximal, minimal et moyens journaliers

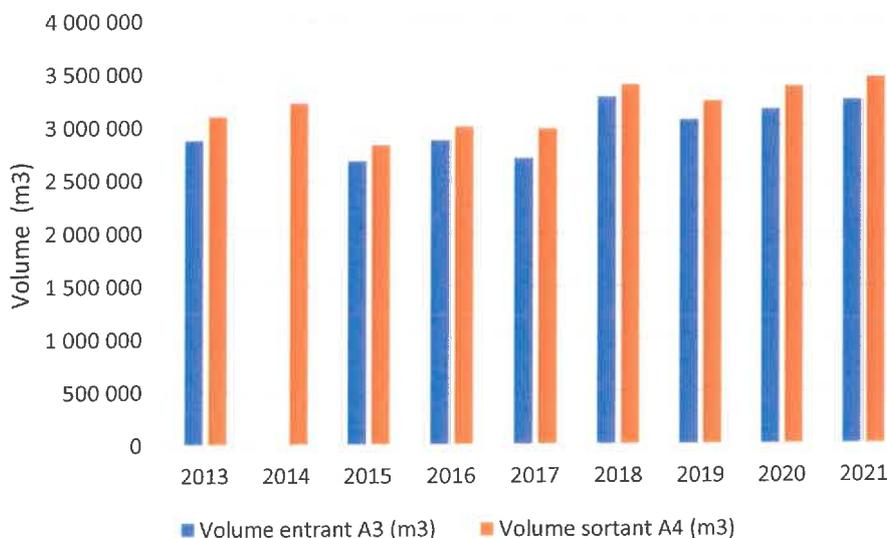
Le débit d'eaux brutes en entrée de station d'épuration a présenté une moyenne de 8 902 m3/jour, soit 48 % du débit nominal (18480 m3/jour).

En 2021, il n'y a pas eu de bypass de la station, à l'exception des interventions où l'exploitant a effectué un étalonnage de la sonde et pour cela il a simulé des débits peu significatifs (1 m³).

Volume journalier entrants et sortants dans le système de traitement



Volumes entrant, sortant et débit de référence et pluviométrie sur la station.



Volumes annuels entrant et sortant de la station d'épuration depuis 2013

Matières de vidange

En 2021, il n’y a eu pas de dépotage de matières de vidange dans la station d’épuration. Lors du contrôle du système de traitement des eaux usées d’Asnières-sur-Oise le 16 septembre 2020, la DRIEE, a demandé de mettre en place un suivi sur les nitrites, nitrates et l’azote, en plus des analyses déjà existantes (MES, DCO, DBO5, NTK, P total).

Résultats d’autosurveillance

Les résultats des mesures réalisées sur l’eau brute montrent que la station est en-dessous de sa capacité nominale.

	Débit	MES	DBO5	DCO	NTK
	m3/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j
Nominal	18 840	7 700	3 790	10 850	960
Moyenne 2021	8902	2708	2075	5 612	640
% Nominal	47%	35%	55%	52%	67%

Pourcentages d'utilisation de la station par rapport à sa capacité nominale

L’arrêté du 21 juillet 2015 et l’arrêté d’autorisation de reconstruction de la station d’épuration du 5 mars 2009 imposent un suivi des principaux paramètres déterminant la qualité de l’eau rejetée. Le tableau ci-dessous représente une synthèse du suivi dit « autosurveillance » qui doit être respecté. Les analyses sur l’eau traitée montrent aussi que la station est conforme avec les rendements obligatoires.

Paramètre	Unité	Flux Moy. en Entrée (kg/j)	Conc. Moy. en Sortie	Flux Moy. en Sortie (kg/j)	Rdt. Moy. (%)	Nombre d'analyses ...						
						à réaliser	réalisées	retenues	en dépass.	Dépass. tolérés	Réhib.	Conformité
DBO5	mg(O2)/L	2075	4,23	41,7	98%	52	57	57	0	6	0	OUI
DCO	mg(O2)/L	5612	27,40	260	95%	104	107	107	0	9	0	OUI
MeS	mg/L	2708	4,46	42,2	98%	104	107	107	0	9	0	OUI
NG	mg(N)/L	642	3,51	34,6	95%	52	57	57	0	6	0	OUI
NH4	mg(NH4)/L	615	1,06	10,4	98%	0	57	57	0	6	0	OUI
N-NH4	mg(N)/L	479	0,79	7,76186	98%	52	57	57	0	6	0	OUI
NTK	mg(N)/L	640	2,17	21,4	97%	52	57	57	0	6	0	OUI
pH in situ	unité pH		7,99	0		104	107	107	0	9	0	OUI
Pt	mg(P)/L	64	0,88	8,67154	86%	52	57	57	0	6	0	OUI
Température eau	°C		16,1	0		104	107	107	0	9	0	OUI

Concentrations et charges de polluants en entrée (eau brute) et en sortie (eau traitée) et rendements moyens de station

Le nombre de mesures obligatoires a été réalisé et aucun paramètre n'a dépassé les valeurs réhibitoires.

Pour déclarer un échantillon conforme, les normes de rejet imposent une concentration maximale OU un rendement épuratoire minimal pour chaque paramètre (voir tableau « Caractéristiques du système de traitement »)

Consommation électrique

La consommation électrique en 2021 était de 2963 135 kW, soit 15% de plus qu'en 2020 (2 568 898 kW). Cette augmentation est due à un débit d'entrée 3% plus importante (3.249.130m³) qu'en 2020 (3.159.986 m³).

	Energie électrique (KW)
2016	2 895 715
2017	2 782 305
2018	2 773 915
2019	2 732 620
2020	2 568 898
2021	2 963 135

Comparaison des consommations électriques de la station d'Asnières depuis 2016

Déchets produits

Le tableau ci-dessous présente les quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année, qui sont légèrement supérieures à celles de 2020.

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute <i>en masse ou volume (préciser l'unité)</i>	Destination(s) (Parmi la liste Sandre du tableau des boues) <i>En cas de destinations multiples, indiquer la répartition entre les destinations.</i>
Refus de dégrillage (S11)	34,84 t	Usine d'incinération SPAT à Saint-Maximin (CET)
Sables (S10)	0 t	à TRASABLE à Gennevilliers
Huiles / Graisses (S9)	7,6 t	à SUEZ Organique BURY

Sous-produits évacués de la station d'Asnières

Surveillance de la présence de micropolluants

Un diagnostic en amont a été réalisé en 2021, dans le contexte des Schémas Directeur d'Assainissement, afin de retrouver les sources de micropolluants, présents dans la station.

Afin de sectoriser les émissions des substances recherchées, une mise en relation des types d'activités et des substances recherchées a été faite avec une matrice « Activités – Polluants » du BRGM. Grâce à cela, une première liste de 92 établissements et 32 activités différentes est ressortie pour le Val d'Oise et 62 établissements avec 25 activités différentes pour l'Oise.

Lors d'une première campagne du diagnostic en amont, nous avons réalisé des prélèvements automatiques de 24h pour délimiter les bassins les plus pourvoyeuses de micropolluants. Finalement, une liste de 30 entreprises pour le Val d'Oise et 25 pour l'Oise est ressortie.

Les organoétains sont la seule famille de micropolluant, qui n'a pas été détectée lors de la campagne de mesure. Tous les autres paramètres ou familles identifiés lors de la campagne de mesure sur la station d'épuration ont été retrouvés en amont. Cependant, certains apports de micropolluant peuvent être diffus, peuvent provenir d'apports domestiques ou de ruissellement urbains.

La deuxième campagne nous a permis de remonter au plus proche de la source et surtout de réduire le nombre d'entreprise potentiellement polluante à 14 dans le Val d'Oise alors que dans l'Oise la liste n'a pas diminué, le nombre d'entreprise reste à 25.

Nous avons constaté la présence des substances suivantes dans le réseau d'assainissement :

- Benzo(g,h,i)pérylène
- Cyperméthrine
- Di(2-éthylotest)phtalate
- Organoétains:

Rapport annuel du Service assainissement 2021 – SICTEU

- Monobutylétain cation
- Dibutylétain cation
- Tributylétain cation
- Triphénylétain cation
- Alkylphénols:
 - Nonylphénols
 - NP1OE
 - NP2OE
 - HAP
 - Benzo(a)pyrène
 - Benzo(b)Fluoranthène
 - Benzo(k)Fluoranthène
 - Indeno(1,2,3,-cd)Pyrène

Les résultats nous ont permis également de visualiser les zones plus pourvoyeuses de micropolluants (voir cartes en annexes).

La totalité de ces entreprises a été contacté, mais nous avons eu de nombreux retours montrant un défaut d'adressage. Concernant ces entreprises, le technicien en charge des rejets assimilés et non domestiques les contactera via téléphone afin de pouvoir prendre des rendez-vous. Parmi les courriers qui ont été envoyé, nous avons eu 10 retours par courrier et deux contrôles ont, déjà, été réalisés :

- Roto Presse Graphique (conforme, imprimeur vert, un arrêté d'autorisation de rejet est en cours de validité)
- Grévin et Compagnie (Parc Astérix, conforme, mesure d'H₂S et recherche d'eau claire parasite en cours, arrêté d'autorisation de rejet en cours de validité)

Les prochains mois, le technicien en charge prévoit de prendre rendez-vous avec les autres entreprises de la liste.

Suite à la note technique relative à la nouvelle campagne RSDE, publiée le 24 mars 2022, une campagne est prévue pour le deuxième semestre 2022. Le prestataire réalisera l'échantillonnage des eaux en entrée et en sortie de station d'épuration, les analyses de laboratoire, ainsi que le calcul des substances significatives, comme indiqué dans la réglementation.

Après consultation de la Police de l'eau, seules les substances obligatoires seront analysées, comme dans la campagne de 2018, car le milieu naturel de réception des eaux traitées de la station, l'Oise, n'est pas un milieu sensible.

Les résultats de cette campagne permettront de comparer avec les résultats de la campagne précédente, de faire un suivi historique, d'affiner la recherche de substances en amont de la station et le plan d'action. Les résultats seront transmis à l'Agence de l'Eau Seine Normandie et la Police de l'eau pour évaluation.

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [D203.0]

Les boues d'épuration de la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise sont obtenues par centrifugation. Elles sont ensuite envoyées en compostage.

L'évacuation, le transport et le compostage des boues est, depuis 2014, inclus dans le marché d'Exploitation du Système d'Assainissement Collectif des eaux usées.

Le titulaire du marché a en charge :

- La mise en place des bennes sous l'unité de production des boues
- L'évacuation des bennes jusqu'au centre de compostage
- Les analyses réglementaires des boues
- Le compostage des boues
- Le suivi et le contrôle de l'utilisation du compost (épandage contrôlé).

La production de boues se mesure en :

Indicateur (Tonnes de MS) = Tonnes de MH x siccité

- matière humide (T MH) pour les boues brutes, qui correspond au poids de la boue "sèche" et de l'eau
- matière sèche (T MS), qui correspond uniquement au poids de la boue "sèche". C'est en fait le tonnage matières Humides par la siccité des boues mesurée par un laboratoire extérieur accrédité COFRAC.

Le tonnage de boues évacuées est de 4 707 tonnes soit un tonnage en légère hausse (14,58%) comparé à celui évacué en 2020 (4 108 t), tonnage en corrélation avec la charge entrante.

Les centres de traitement des boues sont :

Terralys (Suez Organique), Site Fertilvalois à Ermenonville

Bioval Environnement à Villiers Faucon

Comme expliqué précédemment, la boue est constituée d'eau et de matières sèches (MS). Le pourcentage d'eau représente l'humidité alors que le pourcentage de matières sèches représente la siccité.

La siccité mesurée par le laboratoire extérieur en sortie de centrifugeuse est de 21,6 % en moyenne annuelle 2021, soit en légère baisse comparé à 2020 (21,9 %).

Les tableaux ci-dessous présente la production de boues de la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise depuis 2016.

Année	Tonnage produit (tonnes Matières Sèches)
2012	859
2013	879
2014	878
2015	867
2016	822
2017	845
2018	894
2019	948
2020	897
2021	1011

Evolution du tonnage de boues sèches évacuées de la station d'Asnières depuis 2016

Selon l'arrêté du 08 janvier 1998, 3 critères de qualité des boues sont à suivre :

- la valeur agronomique (VA) ;
- les Eléments Traces Métalliques (ETM) ;
- les Composés Traces Organiques (CTO).

Les analyses réalisées sur les productions répondent aux exigences réglementaires pour la valorisation par compostage. Les résultats d'analyses de la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise sont présentés en Annexe 6.

Amélioration apportée, évènement marquant ou à venir

Cette année encore, des améliorations ont été apportées à la station en termes d'environnement et de sécurité :

- Amélioration de la sécurité

Installation des séparations entre les rétentions des produits chimiques et des palonniers pour le démontage des capots des centrifugeuses et des surpresseurs.

Renouvellement de la résine de la dalle de dépotage de produits chimiques.

Mise en place d'un inverseur de source pour permettre l'utilisation d'un groupe électrogène en cas de panne d'électricité.

- Optimisation du fonctionnement

Remplacement à neuf de la climatisation du TGBT2: La diffusion est effectuée par gaine textile sur la longueur, ce qui permet une meilleure distribution de l'air frais et une réduction des surchauffes.

Des projets d'améliorations pour 2022 :

- **Amélioration de la sécurité**

Continuer avec l'évaluation des risques au travail, les formations sur la sécurité et la simulation de situations d'urgence dans des nouveaux scénarios avec l'accompagnement du Centre interdépartemental de gestion (CIG).

Systematiser le remplacement des grilles de type « monobloc » par des modèles avec barreaux indépendants.

Purges des rampes d'aération des zones aérées et endogènes : remplacer les tuyaux souples par des conduites inox et revoir leur orientation afin de limiter le risque d'éclaboussures.

- **Optimisation du fonctionnement**

Optimisation du traitement du Phosphore : le traitement chimique du phosphore a été nécessaire à cause des pollutions reçues dans la station. Un débitmètre électro-magnétique pourrait être installé dans le coffret de FeCl3 afin de vérifier le taux de traitement du phosphore.

Asservissement des manœuvres d'ouverture et de fermeture de la vanne d'arrivée des eaux brutes et les vannes des dégazeurs, à l'aide d'un servo-moteur à commande électrique.

Optimiser le remplissage des bennes à boues : étudier le remplacement des variateurs des centrifugeuses pour avoir accès.

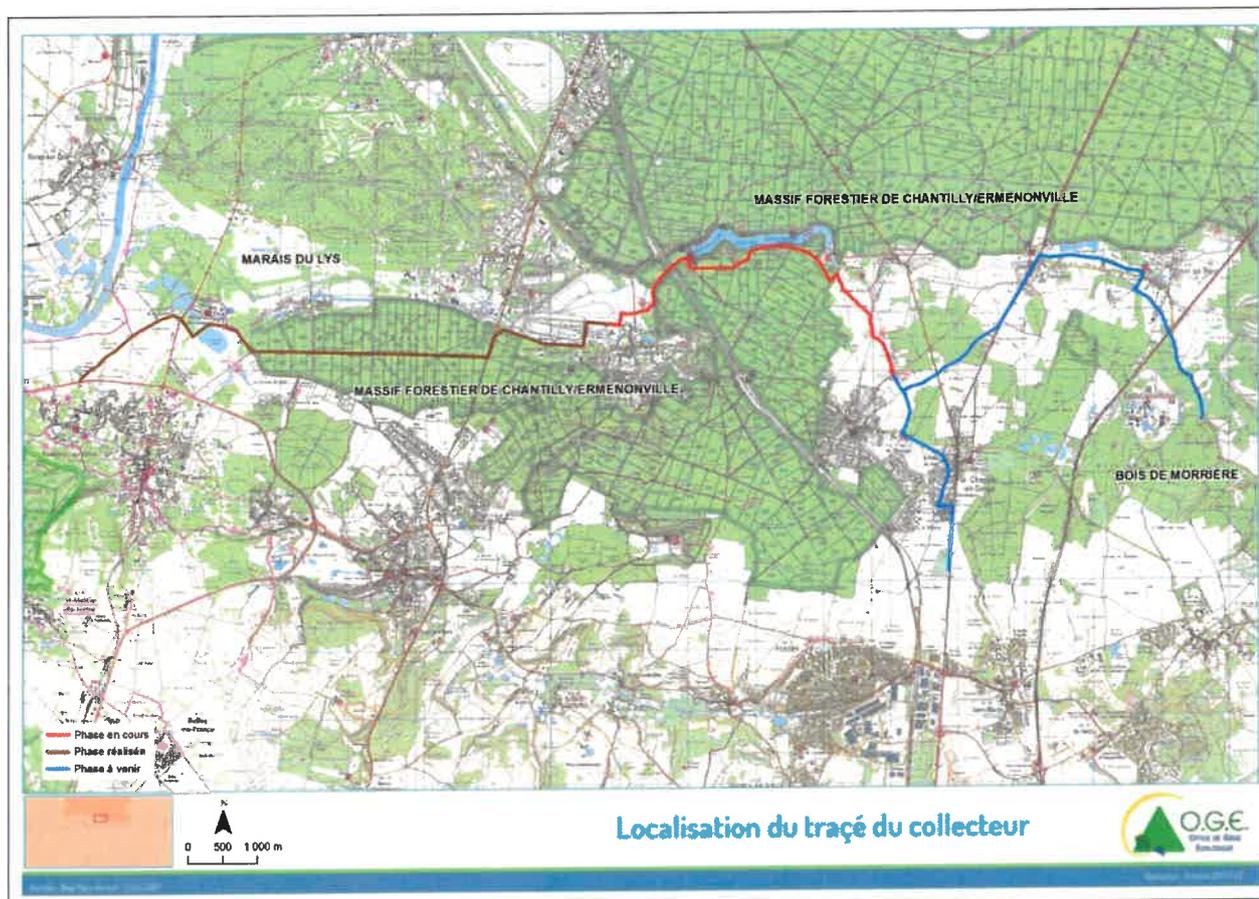
Eliminer le problème chronique de filasses dans la fosse à graisse avec l'installation d'une lame déversante au niveau des dégrilleurs fins.

I.7 Collecteur intercommunal d'eaux usées de la vallée de la Thève

Afin d'assainir la vallée de la Thève, le Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées des Bassins de la Thève et de l'Ysieux (SICTEUB) a engagé un programme d'études et de travaux d'assainissement, donnant suite aux conclusions d'une étude multicritères réalisée en 2008.

Cette étude multicritère avait pour objectif de comparer plusieurs solutions d'assainissement avec comme paramètres d'analyse : les aspects techniques, architecturaux, environnementaux, administratifs et financiers.

La réalisation de cet ouvrage d'assainissement public permettra de remédier à des problèmes récurrents de déversement d'effluents dans le milieu naturel afin d'établir des conditions d'hygiène et de sécurité conformément à la réglementation. L'opération s'inscrit dans le cadre du réseau de transfert et de collecte d'eaux usées de la vallée de la Thève (scénario 6b1).



Phase 2b : Travaux du collecteur de la vallée de la Thève Phase 2B : travaux sur les réseaux d'assainissement et suppression du poste de refoulement PRI1 sur la commune de LA CHAPELLE EN SERVAL (60).

L'opération est décomposée en 2 lots :

- Lot 1 : Travaux sur les réseaux d'eaux usées
- Lot 2 : Suppression du poste de refoulement d'eaux usées PRI1.

- MOE : **INTEGRALE Environnement** pour **83 990 € H.T.**

- Entreprises de Travaux :

- **Lot 1 (travaux sur les réseaux d'eaux usées) l'entreprise VOTP** pour un montant de **1 049 891,20 € H.T.**

Rapport annuel du Service assainissement 2021 – SICTE

- **Lot 2 (suppression du poste de refoulement PRI1) l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 85 029,40 € H.T.**

- OPR : **CIG pour 17 850 € H.T.**
- Coordonnateur SPS : **SPSC pour 4 575,20 € H.T.**

L'ordre de service du lot n°1 a été délivré à l'entreprise pour un démarrage des travaux le 02 Août 2021 pour une durée 9 mois.

Le lot n°2, l'OS de la phase de préparation a été délivré à EIFFAGE le 15 Novembre 2021. Les travaux démarreront une fois les travaux du Lot n°1 terminés, c'est-à-dire courant premier trimestre 2022.

Phase 3a : Réalisation du collecteur de la Vallée de la Thève Phase 3A - Réalisation du collecteur intercommunal d'eaux usées place du Château, avenue Georges Delaine et rue Neufmoulins à THIERS-SUR-THEVE (60).

- MOE : **VERDI Ingénierie pour 117 662,50 € H.T.**
- Entreprises de Travaux : **Lot 1 entreprise VOTP pour un montant de 1 364 569,10 € H.T.**
- OPR : **SATER pour 33 201 € H.T.**
- Coordonnateur SPS : **BECD pour 5 197,50 € H.T.**

Le lot n°1 a été attribué à l'entreprise VOTP pour un montant de 1 364 569.10 € H.T.

Le lot n°2 n'a pas été publié car ce lot sera intégré sur les futurs travaux de la phase 3B du collecteur de la Vallée de la Thève.

L'ordre de service a été délivré à l'entreprise pour un démarrage des travaux le 26 Avril 2021 pour une durée de 8 mois.

Les travaux sont terminés et ont été réceptionnés le 14 Décembre 2021.

I.8 Travaux réalisés sur les réseaux d'eaux usées communaux en 2021

- 1) La réhabilitation des collecteurs d'eaux usées rue Fernand Piquette, Chemin du Mesnil, avenue de la haute Grève, allées Simoun et Lucie Aubrac à FOSSES.

- MOA DELEGUE : **Grand Paris Aménagement (GPA)**
- MOE : **URBATEC**
- Entreprise de Travaux : **COSSON - COLAS**
- OPR : **SATER pour 41 379 € H.T.**
- Subventions obtenues de l'AESN, du CD 95 et du CRIF
- Coût Global de l'opération : 638 871,20€

L'opération a été réceptionnée fin d'année 2021.

- 2) Réalisation du collecteur intercommunal d'eaux usées entre le poste de refoulement intercommunal PR5 route Manon à ORRY LA VILLE et le centre bourg du hameau de Montgrésin.

- MOE : **VERDI Ingénierie pour 74 880 € H.T.**

- Entreprises de Travaux :
 - o **Lot 1 (création du collecteur communal du hameau de Montgrésin) l'entreprise UFS** pour un montant de **680 940,95 € H.T.**
 - o **Lot 2 (réalisation du collecteur intercommunal entre le PR5 et le hameau de Montgrésin) groupement d'entreprise VOTP/AXEO TP** pour un montant de **2 137 107 € H.T.**
 - o **Lot 3 (postes de relevage) groupement d'entreprise SADE/CLAISSE** pour un montant de **137 362 € H.T.**
- OPR : **SANET** pour **43 560 € H.T.**
- Coordonnateur SPS : **SPSC** pour **5 589,80 € H.T.**

Les travaux du Lot 2 ont été réceptionnés le 14 Décembre 2021.

Concernant le n°1, les travaux sont terminés, ce lot a été réceptionné le 1^{er} Décembre 2021.

Les travaux du Lot n°3 sont en cours.

Réception du dernier lot de l'opération prévue en début d'année 2022.

- 3) La réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Vivien et clos Vivien sur la commune de LUZARCHES (95).
- ➔ Dépose/repose du réseau EU de diamètre 200mm en fonte Intégral sur 202ml ;
 - ➔ Dépose/repose de 29 branchements particulier EU ;
 - ➔ Chemisage structurant du réseau EU de diamètre 200mm sur 267ml;
- MOE : **SEMES** pour **16 285 € H.T.**
 - Entreprises de Travaux : **Lot 1 VOTP** pour un montant de **412 222, 50 € H.T.** et **Lot 2 BARRIQUAND** pour un montant de **44 050 € H.T.**
 - OPR : **ASUR** pour **14 514 € H.T.**
 - Coordonnateur SPS : **BECD** pour **1 935 € H.T.**

Les travaux sont terminés, l'opération a été réceptionné le 8 Juillet 2021.

- 4) La réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de la République et route de Giez sur la commune de VIARMES (95).
- ➔ Dépose/repose du réseau EU de diamètre 200mm en fonte Intégral sur 276ml ;
 - ➔ Dépose/repose de 23 branchements particulier EU ;
 - ➔ Chemisage structurant du réseau EU de diamètre 200mm sur 440ml ;
- MOE: **EVIA** pour **26 520 € H.T.**
 - Entreprises de Travaux : **Lot 1 ATC TP** pour un montant de **510 576,70 € H.T.** et **Lot 2 SUBTERRA** pour un montant de **56 050 € H.T.**
 - OPR : **SANET** pour **20 735 € H.T.**
 - Coordonnateur SPS : **BECD** pour **2 250 € H.T.**

Les travaux sont terminés, l'opération a été réceptionné le 28 Juillet 2021.

5) Réalisation du collecteur communal d'eaux usées sente de derrière les Murs à MARLY-LA-VILLE (95).

- MOE : **TEST Ingénierie** pour **59 967,64 € H.T.**
- Entreprises de Travaux : **groupement d'entreprises EMULITHE/VOTP** pour un montant de **1 399 691,17 € H.T.**
- OPR : **ASUR** pour **10 082,50 € H.T.**
- Coordonnateur SPS : **BECD** pour **3 555 € H.T.**
 - ➔ 835 ml de canalisation gravitaire en fonte de diamètre DN200mm ;
 - ➔ 1 branchement particuliers EU en fonte de diamètre DN200mm pour le projet Bouygues Immobilier ;
 - ➔ 1 branchement particuliers EU en fonte de diamètre DN150mm ;

Les travaux sont terminés, l'opération a été réceptionné le 15 Juillet 2021.

6) Lancement de la mission de Maitrise d'œuvre concernant les extensions de collecteurs communaux d'eaux usées sur diverses communes du Val d'Oise (95) qui comporte :

- ➔ Extension du collecteur d'eaux usées route de Seugy à Luzarches (65ml environ) ;
- ➔ Extension du collecteur d'eaux usées sous accotement de la RD317 à Survilliers (70ml environ) ;
- ➔ Extension du collecteur d'eaux usées place de la Gare à Viarmes (70ml environ).

La mission de Maitrise d'œuvre a été notifié le 17 Décembre 2019 au bureau d'études **SAFEGE** basé à Nanterre pour un montant de **16 453 € H.T.**

Le PRO a été validé l'été 2021. Le DCE est en cours de rédaction pour la fin d'année 2021.

7) Lancement de la mission de Maitrise d'œuvre concernant l'extension du réseau d'eaux usées route de Survilliers 2^{ème} tranche à SAINT-WITZ dont l'objectif est le suivant :

- La création d'une extension au réseau d'eaux usées route de Survilliers pour le raccordement du garage Porsche, avec un raccordement par un poste de relevage sur la tête de réseau existant au niveau de l'hôtel Novotel ;
- L'étude de la faisabilité du raccordement gravitaire de l'hôtel Novotel sur le futur poste de relevage.

La mission de Maitrise d'œuvre a été notifié le 28 Avril 2021 au bureau d'études **TEST INGENIERIE** basé à Thorigny-sur-Marne pour un montant de **15 820 € H.T.**

L'AVP a été présenté et validé second semestre 2021. La phase PRO est en cours.

8) Travaux d'extension des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales rue du Fréval et avenue Gambetta à VIARMES (95) (dont une Maitrise d'ouvrage déléguée avec la commune de VIARMES pour les travaux sur le réseau EP) :

- MOE : **TEST Ingénierie** pour **16 561 € H.T.**
- Entreprise de Travaux : **ATC TP** pour un montant de **836 985,30 € H.T.**
- OPR : **SANET** pour **19 041 € H.T.**

- Coordonnateur SPS : SPSC pour **1 601,25 € H.T.**
 - ➔ 423 ml de canalisation gravitaire EU en fonte de diamètre DN200mm ;
 - ➔ 9 branchements particuliers EU en fonte de diamètre DN150mm pour les habitations en ANC
 - ➔ 1 branchement particuliers EU en fonte de diamètre DN200mm pour le futur EHPAD ;
 - ➔ 361 ml de canalisation gravitaire EP en béton de diamètre DN300mm, 165 ml de canalisation gravitaire EP en béton de diamètre 400mm.

L'ordre de service concernant la réalisation des travaux a été délivré le 27 Juillet 2021.

Les travaux sont en cours.

I.9 Diagnostics des réseaux d'eaux usées des communes adhérentes au SICTEUB

Qu'est-ce qu'un schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées ?

Un schéma directeur d'assainissement est un programme pluriannuel et hiérarchisé d'actions destinées à améliorer la connaissance, la gestion et le fonctionnement du système d'assainissement collectif.

Il vise ainsi à protéger les milieux aquatiques et préserver les usages de l'eau par l'amélioration de l'efficacité du système d'assainissement dans sa globalité, en réduisant les rejets de pollution dans le milieu naturel et en cherchant à garantir son efficacité dans la durée.

Il vise également à optimiser les coûts d'exploitation.

Il s'appuie sur une étude de diagnostic dont les objectifs sont régis notamment par l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 relatif à l'assainissement collectif.

Lorsque l'étude diagnostique est combinée avec le zonage collectif/non collectif, ce document devient le « schéma directeur d'assainissement des eaux usées » (SDA).

Le schéma directeur d'un assainissement collectif des eaux usées découle d'une « photographie » à un moment donné de ce système d'assainissement tant collectif que non collectif, il a pour vocation de définir des programmes à engager pour parfaire à la connaissance de son patrimoine et à l'amélioration de sa gestion.

Le schéma d'assainissement collectif des eaux usées s'articule autour d'autres documents qui structurent l'assainissement des collectivités territoriales. Outre le schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées, deux documents importants structurent l'assainissement des collectivités.

a) Le zonage assainissement « collectif/non collectif » ou zonage « eaux usées » : il définit les zones à maintenir en assainissement non collectif et celles à assainir en collectif. Les prescriptions résultant du zonage doivent être intégrées dans les plans locaux d'urbanisme des communes (PLU), afin de les rendre opposables au tiers. Le zonage d'assainissement collectif/non collectif est régi par l'article L.2224-10 du code général des collectivités territoriales.

b) Le zonage « eaux pluviales » : il fixe des prescriptions en matière de limitation ou de réduction de l'imperméabilisation des sols. Le zonage pluvial a pour objectif la prise en compte de la problématique du ruissellement dans les projets d'urbanisation ou de renouvellement. Le zonage d'eaux pluviales est également régi par l'article L. 2224-10 du code général des collectivités territoriales et ses prescriptions doivent être intégrées au PLU.

MISE A JOUR ET ACTUALISATION DES SDA DES 21 COMMUNES DU SICTEUB DE LA THEVE ET DE L'YSIEUX.

La mise en place des Schémas Directeurs d'Assainissement et des plans de zonage des communes adhérentes au Syndicat date des années 2005-2008, soit une quinzaine d'années. Afin d'identifier les actions proposées dans les programmes de travaux de ces documents, une « Photo » ou « état des lieux » avait été réalisé en phase 1 lors de leurs élaborations.

Rapport annuel du Service assainissement 2021 – SICTE

Afin d'optimiser ces programmes de travaux, aux évolutions du système d'assainissement et de vérifier si ces programmes sont toujours adaptés et cohérents aux besoins d'aujourd'hui, une mise à jour de ces schémas directeurs d'assainissement et des plans de zonage est rendue nécessaire.

Cette opération de mise à jour et d'actualisation des Schémas Directeurs d'assainissement sur les 21 communes a été attribuée au bureau d'études **EGIS EAU**.

- Concernant les communes de l'Oise, cette mission a été notifiée le **21 mai 2019** pour un délai de 19 mois et un montant de **257 345€ht**.
- Concernant les communes du Val d'Oise, cette mission a été notifiée le **30 octobre 2019** pour un délai de 19 mois et un montant de **390 790€ht**.

L'établissement d'un SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT, comme sa mise à jour, se déroule en cinq phases distinctes :

Phase 1 : ETAT DES LIEUX, - PREDIAGNOSTIC, cette étape comprend en outre, la description et la compréhension du fonctionnement du système de collecte et de transport, la prise en compte des contextes physiques du périmètre (nature de sol, bassins versants, captages, qualité de l'eau), de la population, de l'activité économique, de l'urbanisation....

Phase 2 : CAMPAGNES DE MESURES DES DEBITS ET CHARGE POLUANT ET DES LIEUX, cette étape comprend les campagnes de mesure sur les réseaux d'eaux usées lors de période de nappe haute et basse, la campagne RSDE (recherche de substances dangereuses dans l'eau), une campagne de mesure sur les réseaux d'eaux pluviales....

Phase 3 : LOCALISATION DES ANOMALIES ET DYSFONCTIONNEMENT, cette phase prévoit un programme d'inspection télévisées des collecteurs, des tests à la fumée, des enquêtes domiciliaires, une campagne RSDE plus localisée, une modélisation du réseau d'eaux pluviales

Phase 4 : BILAN DE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Phase 5 : ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR ET DES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT

AVANCEMENT DE LA MISSION POUR LA MISE A JOUR ET L'ACTUALISATION DES SDA : MISE A JOUR DES SCHEMAS DIRECTEURS D'ASSAINISSEMENT ET DES PLANS DE ZONAGE EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES DES 7 COMMUNES DE L'OISE

Ce périmètre comprend les communes de Coye la forêt, Orry la ville, La Chapelle en Serval, Pontarmé, Plailly, Mortefontaine et Thiers sur Thève (Seul le plan de zonage des EP sera réalisé sur la commune de Thiers sur Thève, la mise à jour de la partie EU datant de 2018).

LA PHASE 2 EST ACHEVEE AVEC REMISE DU RAPPORT EN NOVEMBRE 2021.

LA PHASE 3 EST EN COURS.

MISE A JOUR DES SCHEMAS DIRECTEURS D'ASSAINISSEMENT ET DES PLANS DE ZONAGE EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES DES 14 COMMUNES DU VAL D'OISE

Ce périmètre comprend les communes de Noisy sur Oise, Asnières sur Oise, Viarmes, Chaumontel, Seugy, Luzarches, Lassy, Bellefontaine, Jagny sous-bois, Le Plessis Luzarches, Fosses, Marly la ville, Survilliers et Saint Witz (seule la ZA de Saint Witz est dans le BV de l'Ysieux).

LA PHASE 2 EST ACHEVEE AVEC REMISE DU RAPPORT EN NOVEMBRE 2021.

LA PHASE 3 EST EN COURS.

Certification ISO 14001

Le SICTEUB a mis en place en 2004 un Système de Management Environnemental SME répondant aux exigences de la norme ISO 14001. Cette démarche a pour but de réduire les impacts de l'activité sur le milieu naturel.

Des audits internes ont été réalisés tout au long de l'année 2021 et un audit externe de suivi a eu lieu à la fin de l'année. Les pistes d'amélioration apportées par l'auditeur interne et les commentaires réalisés par l'auditeur externe ont été traités. Il y a eu également des exercices de situation d'urgence.

Le planning d'audits internes 2022 a été réalisé en concertation entre l'animatrice ISO, la responsable RSME et les responsables des domaines concernés. L'audit de recertification aura lieu en septembre 2022.

I.10 Communication/Sensibilisation

➤ Visites de la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise

Des visites scolaires et des ateliers sur l'eau ont été réalisées en 2021, ainsi que des visites pour le grand public pendant la semaine européenne du développement durable.



VISITE DE LA STATION D'ÉPURATION DU SICTEUB ASNIÈRES-SUR-OISE



A l'occasion de la semaine européenne du développement durable, le Parc naturel régional s'associe au SICTEUB qui vous propose une visite de la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise. Un parcours pédagogique vous permettra de comprendre le fonctionnement de la station et les étapes du traitement de l'eau après utilisation.

Lieu et horaire de RDV: à 14h00 ou 15h00 le mercredi 29 septembre et à 10h00 ou 11h00 le samedi 2 octobre, au SICTEUB (RD 922).

Inscription obligatoire auprès du SICTEUB au 01 34 09 85 50



➤ Site internet du SICTEUB

Il est mis à jour régulièrement et retrace toutes les activités du Syndicat, les faits marquants (événements exceptionnels, travaux en cours), les marchés publics, les recrutements en cours et la politique environnementale du SICTEUB.

TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE

I.11 La tarification et les frais d'accès au service

> Redevance assainissement (facture d'eau potable)

La redevance assainissement syndicale s'applique à l'ensemble des abonnés au réseau d'alimentation en eau potable qui possèdent un assainissement collectif. Le montant est décidé et voté par le Comité Syndical. Elle peut être révisée par celui-ci afin d'équilibrer le budget en fonction des projets du Syndicat.

Suivant la délibération du 03 Décembre 2020, le montant de la redevance assainissement a été fixé comme suit pour l'exercice 2021 :

Communes	Redevance assainissement HT
Asnières-sur-Oise	2.15 €
Bellefontaine	2.15 €
Chaumontel	2,15 €
Coye-la-Forêt	2.15 €
Fosses	2.15 €
Jagny-sous-Bois	2.15 €
La Chapelle-en-Serval	2.15 €
Lassy	2.15 €
Le Plessis-Luzarches	2.15 €
Luzarches	2.15 €
Marly-la-Ville	2,15 €
Marly-la-Ville Hameau Sucrierie part collecte SICTEUB	1.09 €
Mortefontaine	2.15 €
Noisy-sur-Oise	2.15 €
Orry-la-Ville	2.15 €
Plailly	2.15 €
Pontarmé	2.15 €
Saint-Witz (ZI)	2.15 €
Seugy	2.15 €
Survilliers	2.15 €
Thiers-sur-Thève	2.15 €
Viarmes	2.15 €

Le montant moyen de la redevance est de 2.15€ le m3 d'eau assainie (hors tarif Marly-la-Ville Hameau de la Sucrierie).

> **La PFAC (Participation au financement de l'Assainissement Collectif)**

Les demandes de permis de construire sont instruites par le SICTEUB afin d'apporter les prescriptions techniques de raccordement au réseau d'assainissement collectif. Aussi, selon l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique, une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) est prélevée au moment du raccordement effectif au réseau d'eaux usées des logements neufs ou existants ainsi que tous les projets générant des eaux usées supplémentaires.

Le syndicat a harmonisé la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) sur l'ensemble de son territoire, et applique depuis le 1^{er} octobre 2016 une grille tarifaire calculée sur la base unitaire du mètre carré construit, suivant un prix au mètre carré qui dépend de l'usage de chaque local.

La valeur de base du mètre carré est celle appliquée au logement individuel. À cette valeur est appliqué un coefficient de réduction suivant la destination du local.

Le prix au mètre carré est ensuite multiplié par la surface Plancher du local considéré :

Grille tarifaire

Catégorie	Pondération	Prix/m ²
Logements individuels	16 €/m ²	16 €
La restauration	16 €/m ²	16 €
Les usines	16 €/m ²	16 €
Les installations sportives	16 €/m ²	16 €
Les installations agricoles	16 €/m ²	16 €
Les installations hippiques	16 €/m ²	16 €
Les stations de lavage	16 €/m ²	16 €
Logements collectifs	16 €/m ² x 0.7	11.20 €
Les artisans	16 €/m ² x 0.7	11.20 €
Les hôtels	16 €/m ² x 0.5	8.00 €
Services publics administratifs	16 €/m ² x 0.5	8.00 €
Les bureaux	16 €/m ² x 0.5	8.00 €
Les commerces	16 €/m ² x 0.5	8.00 €
Les professions libérales	16 €/m ² x 0.5	8.00 €
Les divers*	16 €/m ² x 0.5	8.00 €
Les entrepôts	16 €/m ² x 0.3	4.80 €

La catégorie « divers » recouvre les locaux qui n'entrent dans aucune des autres catégories mentionnées dans la grille tarifaire.

Un logement collectif est un bâtiment qui comprend au moins 2 lots, même si les deux lots appartiennent à un même propriétaire.

En ce qui concerne les travaux d'agrandissement jouxtant l'habitation principale, une tarification au m² construit est appliquée, lorsque cet agrandissement est inférieur à 50m².

Pour toute construction de logement neuf inférieur à 50m², une PFAC forfaitaire égale à 50m² est appliquée.

Pour l'année 2021, le SICTEUB a répondu à 220 demandes d'urbanisme (soit une diminution de 5.5 % par rapport à l'année 2020) dont 143 demandes de permis de construire, 19 certificats d'urbanisme, 9 permis d'aménager et 49 déclarations préalable de travaux.

En 2021, **89 titres de recette ont été émis** concernant le recouvrement de la PFAC pour un montant de 518 505.50 €. L'année 2020, 117 dossiers avaient été traités.

> Le Contrôle du séparatif eaux usées et eaux pluviales

Afin de remédier au problème des eaux parasites détectées par les schémas directeurs d'assainissement, le syndicat s'attache à contrôler la conformité des branchements particuliers en vérifiant le respect de la séparation des eaux usées et des eaux pluviales sur les ventes de biens immobiliers.

Selon la délibération du 17 Décembre 2015, le propriétaire du bien contrôlé est redevable de **160.00 € TTC** (TVA de 20%), pour la prestation du diagnostic.

En 2021, **1083 contrôles** du séparatif eaux usées et eaux pluviales ont été réalisés sur lesquels **221** étaient « non-conformes ». 112 contre-visites ont été réalisées en 2021 pour des contrôles « non-conformes » antérieurs (dont 4 toujours non conformes à l'issue de la contre-visite)

Soit **49 %** des propriétés contrôlées « non conformes » se sont mis en respect du séparatif EU/EP sur l'année 2021.

93 contrôles correspondent à des visites pour le recouvrement de la PFAC dont 13 via des visites unilatérales.

Les recettes perçues par le SICTEUB au titre du contrôle du séparatif eaux usées s'élèvent **76 817.17 € HT** pour l'année 2021.

I.12 La facture d'eau

La tarification de l'eau peut varier suivant le mode d'exploitation de chaque commune adhérente ainsi que les surtaxes communales ou syndicales d'eau potable ou assainissement dont les communes ou les syndicats locaux sont maîtres d'ouvrage (amortissement des investissements).

La rémunération du service eau et assainissement se décompose de la façon suivante au 1^{er} janvier 2021 :

<p>La redevance assainissement SICTEUB (moyenne) du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020</p>	<p>2,15 €/m³ ⁽¹⁾ Variable selon les communes (voir tableau page 51)</p>
<p>Part distributeur</p>	<p>(2)</p>
<p>Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)</p>	<p>Variable selon les communes ⁽³⁾</p>
<p>Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)-Moyenne</p>	<p>Variable selon les communes soit une moyenne de 0,2076 €/m³</p>
<p>(Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)</p>	<p>Variable selon les communes ⁽⁴⁾</p>

(1) Cette redevance permet au SICTEUB de financer l'entretien et la maintenance du système d'assainissement ainsi que la réalisation de travaux de réhabilitation ou d'extension sur les réseaux d'assainissement communaux et intercommunaux.

(2) Cette redevance finance la production, la distribution de l'eau potable et l'entretien des branchements sous domaine public.

(3) Varie en fonction du nombre d'habitants et du coefficient d'agglomération. Cette redevance s'applique à l'ensemble des abonnés du service des eaux pour les logements assainis en collectif et en individuel.

(4) Varie en fonction du nombre d'habitants et du coefficient d'agglomération. Cette redevance s'applique uniquement aux abonnés du service des eaux pour les logements assainis en collectif et en individuel.

Les redevances (3) et (4) permettent à l'Agence de l'eau de financer une partie des travaux (stations d'épuration, réseaux d'eaux usées et d'assainissement individuel), de protéger la santé et de développer la biodiversité. La taxe pour la préservation des ressources en eau permet de créer et gérer des « plans pour l'eau ».

Le tableau ci-après présente les variations globales des prix de l'eau entre le 1^{er} janvier 2021 et le 1^{er} janvier 2022.

Variation du prix des factures d'eau entre le 1er Janvier 2021 et le 1er Janvier 2022			
Commune	Prix pour 120 m ³ (TTC)		Variation
	2021	2022	
Asnières-sur-Oise	566,0	585,6	3,5%
Bellefontaine	603,4	613,6	1,7%
Chaumontel	610,3	585,6	-4,0%
Coye-la-Forêt	308,2	310,8	0,8%
Fosses	603,4	613,6	1,7%
Jagny-sous-Bois	729,2	722,3	-0,9%
La Chapelle en Serval	616,8	585,6	-5,1%
Lassy	603,4	613,6	1,7%
Le Plessis-Luzarches	603,4	613,6	1,7%
Luzarches	585,9	585,6	0,0%
Marly-la-Ville	603,4	613,6	1,7%
Mortefontaine	554,2	585,6	5,7%
Noisy-sur-Oise	308,2	310,8	0,8%
Orry-la-Ville	658,6	585,6	-11,1%
Plailly	523,8	585,6	11,8%
Pontarmé	308,2	310,8	0,8%
Saint-Witz	308,2	310,8	0,8%
Seugy	565,1	585,6	3,6%
Survilliers	497,0	585,6	17,8%
Thiers-sur-Thève	308,2	310,8	0,8%
Viarmes	556,1	585,6	5,3%

Le tableau ci-dessous présente la part « assainissement collectif » de la commune pour l'année 2021 pour une consommation type de 120 m³, avec fractionnement du prix suivant la part syndicale et la redevance pour modernisation des réseaux de l'Agence de l'Agence.

Prix du service de l'assainissement collectif au 1er janvier 2021								
Taux de TVA :	10,0%	10,0%	Ventilation du prix pour 120 m ³			Part syndicale au m ³		
Commune	Part syndicale (€ HT/m ³)*	Redevance pour modernisation des réseaux (€ HT/m ³) - RMR	Part syndicale (€ TTC/m ³)	RMR (€ TTC/m ³)	Prix pour 120 m ³ (€ TTC)	Prix au m ³ (€ TTC/m ³)	Prix (€ TTC/m ³)	% du prix total
Asnières-sur-Oise	2,1500	0,21	283,80	27,72	311,5	2,60	2,37	91,1%
Bellefontaine	2,1500	0,19	283,80	24,42	308,2	2,57	2,37	92,1%
Chaumontel	2,1500	0,19	283,80	24,42	308,2	2,57	2,37	92,1%
Coye-la-Forêt	2,1500	0,19	283,80	24,42	308,2	2,57	2,37	92,1%
Fosses	2,1500	0,19	283,80	24,42	308,2	2,57	2,37	92,1%
Jagny-sous-Bois	2,1500	0,19	283,80	25,08	308,9	2,57	2,37	91,9%
La Chapelle en Serval	2,1500	0,21	283,80	27,72	311,5	2,60	2,37	91,1%
Lassy	2,1500	0,19	283,80	24,42	308,2	2,57	2,37	92,1%
Le Plessis-Luzarches	2,1500	0,19	283,80	24,42	308,2	2,57	2,37	92,1%
Luzarches	2,1500	0,21	283,80	27,72	311,5	2,60	2,37	91,1%
Marly-la-Ville	2,1500	0,19	283,80	24,42	308,2	2,57	2,37	92,1%
Marly-la-Ville-Hameau Sucrierie part collecte SICTEUB	1,0900	0,19	143,88	25,08	169,0	1,41	1,20	85,2%
Mortefontaine	2,1500	0,21	283,80	27,72	311,5	2,60	2,37	91,1%
Noisy-sur-Oise	2,1500	0,19	283,80	25,08	308,9	2,57	2,37	91,9%
Orry-la-Ville	2,1500	0,21	283,80	27,72	311,5	2,60	2,37	91,1%
Plailly	2,1500	0,21	283,80	27,72	311,5	2,60	2,37	91,1%
Pontarmé	2,1500	0,19	283,80	25,08	308,9	2,57	2,37	91,9%
Saint-Witz (ZI)	2,1500	0,19	283,80	24,42	308,2	2,57	2,37	92,1%
Seugy	2,1500	0,21	283,80	27,72	311,5	2,60	2,37	91,1%
Survilliers	2,1500	0,21	283,80	27,72	311,5	2,60	2,37	91,1%
Thiers-sur-Thève	2,1500	0,19	283,80	24,42	308,2	2,57	2,37	92,1%
Viarmes	2,1500	0,21	283,80	27,72	311,5	2,60	2,37	91,1%
					Minimum	1,41		85,2%
					Maximum	2,60		92,1%
					Moyenne	2,53		91,3%

I.13 Montant des recettes du service

Résultats économiques de l'exploitation des stations d'épuration d'Asnières-sur-Oise, des réseaux et des postes du SICTEUB du 1er Janvier au 31 Décembre 2021	
Libellés	Montant H.T. 2021
1.1.1.1.1.1.1	
1.1.1.1.1.1.2 Produits	
Redevances assainissement	5 325 053.84 €
Participation au financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)	518 505.50 €
Prime pour épuration	212 574.54€
Contrôle du séparatif	76 817.17 €
TOTAL	6 132 951.05 €

II INDICATEURS DE PERFORMANCE [SISPEA]

[Voir pièce jointe]

III FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

III.1 Montant financier des travaux engagés et des subventions attendues pour le collecteur intercommunal de la vallée de la Thève (phase 2A).

Le **01 et 08 décembre 2014**, le SICTEUB a notifié les marchés de réalisation du collecteur d'eaux usées entre le poste PR7 chemin des vaches à Coye la forêt et le lavoir d'Orry la ville (Lots 1 et 2).

Le lot 3, concernant le marché de réalisation d'eaux usées intercommunal du futur poste de refoulement PR5 (route Manon à Orry la Ville) au lavoir d'Orry la Ville, a été notifié le **20 Octobre 2015**.

Le lot 4, concernant le marché de réalisation du poste PR5 à Orry la Ville et l'équipement temps de pluie des postes PR7 et PR8, a été notifié le **5 Septembre 2016**.

L'opération comprenant les études préalables de l'opération globale et la réalisation des lots 1, 2, 3 et 4 au 31 décembre 2018 est donc répartie comme suit :

Titulaires	Prestations	Montants HT
VOTP/EIFFAGE	Lot 1 – Conduite gravitaire entre le PR7 à Coye la forêt et le château de la Dame Blanche	2 538 961,24 €
VOTP/EIFFAGE	Lot 2 – Conduite gravitaire et de refoulement entre le château de la Dame Blanche et le PR5 à Orry la ville.	3 796 361,10 €
AXEO TP	Lot 3 – Conduites gravitaire entre le PR5 et le lavoir d'Orry la ville.	1 568 389.19 €
VOTP/EIFFAGE	Lot 4 – Réalisation d'un poste de refoulement PR5 et équipement temps de pluies PR7 et PR8.	3 822 112.50 €
POYRY/ AR ARCHITECTE	Mission de Maîtrise d'œuvre	582 087.64 €
Hydrogéotechnique	Reconnaissance Géologique	123 987.60 €
Cabinet Vaurés	Levés topographiques	14 650.00 €
Bureau Véritas	Contrôle technique	13 800,00 €
OGE/Arpens Paysages	Dossier réglementaire	Dans la mission de MOE
COSSEC	Mission SPS (Avenants 1 et 2 inclus)	68 928.00 €
SANET	ITV , Test d'Etanchéité et compactage	112 249.00 €
	TOTAL	12 641 526.27 €

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2021 pour cette opération s'élève à **507 977.77 € H.T**, soit **609 573.32 € T.T.C**.

Titulaires	Prestations	Montants HT
VOTP	Travaux Lot 1	1 049 891.20 €
EIFFAGE	Travaux Lot 2	85 029.40 €
Intégrale Environnement	Maîtrise d'oeuvre	83 990.00 €
SPSC	Mission SPS	4 575.00 €
Hydrogéotechnique	Reconnaissance Géologique	12 959.88 €
Bureau Véritas	Repérage Amiante	3 240.00 €
Emulithe	Détection Amiante	1 890.00 €
JFM NOPI	Détection de réseaux	3 925.00 €
SANET	ITV Compactage étanchéité	4 220.00 €
CSF	Levés topographiques	5 785.00 €
BOAMP	Parutions	1 620.00 €
DOMOBAT	Diagnostic Amiante	1 511.00 €
VOTP	Réalisations de sondage	42 654.00 €
	TOTAL	1 301 290.68 €

Le montant des règlements effectués au cours de l'exercice 2021 pour cette opération s'élève à **528 023.52 € H.T**, soit **633 628.22 € T.T.C.**

Tableau récapitulatif des subventions attendues

Financeurs	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide	Commentaires
Conseil Départemental De l'Oise	Subvention	67 980€	10%	6 780.00€	MOE conception + études
Conseil départemental du Val d'Oise				48 317.04€	Travaux
Agence de l'Eau	Subvention			637 220.00€	Travaux
	TOTAL			692 317.04€	

Un montant de **6 100.00 €** a été perçu au titre de l'exercice 2021.



III.3 Montant financier des travaux engagés et des subventions attendues pour le collecteur intercommunal de la vallée de la Thève (phase 3A).

Au cours de l'année 2018, les études ont été lancées pour les travaux du collecteur intercommunal de la vallée de la Thève (phase 3A), qui concernent la réalisation d'un collecteur intercommunal eaux usées depuis la rue Jean-Baptiste Santoni jusqu'au PRI5 sur la commune de Thiers sur Thève et la modification et transformation du collecteur eaux usées provenant du Parc Astérix en collecteur eaux pluviales

Titulaires	Prestations	Montants HT
VOTP	Travaux	1 364 569.10 €
VERDI	Maîtrise d'oeuvre	81 086.75 €
BECD	CSPS	5 197.50 €
Hydrogéotechnique	Etude de sol	20 906.00 €
Diag Bi	Détection Amiante	2 960.00 €
Corbeau	Levé topographique	1 500.00 €
Véritas	Diagnostic amiante	2 105.00 €
VOTP	Sondages	21 318.00 €
CSF	Levés topographiques	4 675.00 €
BOAMP	Parutions	2 340.00 €
SATER	OPR	33 201.00 €
	TOTAL	1 539 858.35 €

Le montant des règlements effectués au cours de l'exercice 2021 pour cette opération s'élève à **916 319.32 € H.T**, soit **1 099 583.18 € T.T.C** (incluant les frais de parutions).

Tableau récapitulatif des subventions attendues

Financeurs	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide	Commentaires
Agence de l'Eau	Subvention			614 087.00€	

Conseil départemental du Val d'Oise	Subvention		58 451.27€
Conseil Départemental de l'Oise	Subvention		32 967.00€
TOTAL			705 505.27€

Un montant de **469 458.14 €** de subvention a été perçu au titre de l'exercice 2021.

III.4 Montant financier des travaux engagés et des subventions attendues pour le collecteur intercommunal de la vallée de la Thève (phase 4).

Au cours de l'année 2018, les études ont été lancées pour les travaux du collecteur intercommunal de la vallée de la Thève (phase 4), qui concernent la réhabilitation du collecteur eaux usées de la Vallée de l'Ysieux.

Titulaires	Prestations	Montants HT
POLUDIAG	Diagnostic du collecteur eaux usées	4 000.00 €
	TOTAL	4 000.00 €

Il n'y a eu aucun règlement au cours de l'exercice 2021.

III.5 Montant financier des travaux engagés et des subventions attendues pour les études, travaux préparatoires et réalisation des travaux sur les réseaux communaux suite au transfert de compétences.

Réalisation des travaux d'assainissement EPA Quartier Centre-Ville et ZAC de la Gare à Fosses :

Aucun règlement n'est intervenu sur l'exercice 2021. Un solde de 50 317.49 € HT soit 60 380.99€ TTC devra être réglé sur 2022.

Aucune subvention ne sera versée au Syndicat car elles sont déduites directement des appels de fonds émis par l'EPA.

Réalisation des collecteurs d'eaux usées du Contrat Régional (rues du Cerf, du Cygne, Charles de Gaulle, Bonnet,....) à Luzarches :

Titulaires	Prestations	Montants HT
EIFFAGE	Travaux	750 789.45€
Prestations Etudes	Maitrise d'Œuvre, CSPS, OPR, étude de sol, détection amiante	58 459.14€
TOTAL		809 248.59€



Aucun règlement n'est intervenu en 2021.

Tableau récapitulatif des subventions attendues

Financeurs	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide	Commentaires
Agence de l'Eau	Subvention			157 435.00€	
Conseil Départemental du Val d'Oise	Subvention			156 883.45€	
TOTAL				314 318.45€	

Le montant global des subventions perçues au 31 Décembre 2021 sur cette opération est de **309 129.14 €** (dont 69 773.00€ en 2021).

Travaux de raccordement du Hameau de Montgrésin :

Titulaires	Prestations	Montants HT
UFS	Travaux Lot 1	752 1258.23 €
VOTP	Travaux Lot 2	2 137 107.00 €
SADE	Travaux Lot 3	152 313.51 €
Prestations Etudes	Maîtrise d'œuvre, CSPS, étude de sol, détection amiante, levé topographique	278 118.34€
TOTAL		3 319 927.08€

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2021 pour cette opération s'élève à **2 820 416.60 € H.T**, soit **3 384 499.92 € T.T.C** (dont 234 866.34 HT € en 2021 soit 281 839.61€ TTC).



Tableau récapitulatif des subventions attendues

Financeurs	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide	Commentaires
Agence de l'Eau	Subvention			258 060.00€	
Conseil Départemental de l'Oise	Subvention			35 170.00€	
TOTAL				293 230.00€	

Le montant global des subventions perçues au 31 Décembre 2021 sur cette opération est de **134 320.00 €**. Aucun versement n'est intervenu en 2021.

Réalisation du collecteur d'eaux usées Rue Jeannest à Jagny sous Bois :

Titulaires	Prestations	Montants HT
EMULITHE	Travaux Lot 1	636 723.80€
HYDREA	Travaux Lot 2	59 055.00€
Prestations Etudes	Maitrise d'Œuvre, CSPS, OPR, étude de sol, détection amiante	45 299.32€
TOTAL		741 078.12€

Aucun règlement n'est intervenu en 2021.

Tableau récapitulatif des subventions attendues

Financeurs	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide	Commentaires
Agence de l'Eau	Subvention			190 846.00€	
Conseil Départemental du Val d'Oise	Subvention			167 612.04€	
TOTAL				358 458.04€	

Le montant global des subventions perçues au 31 Décembre 2021 sur cette opération est de **329 816.34 €**. Un solde de 26 658.00 € est attendu en 2022.

Réalisation du collecteur d'eaux usées Sente de Derrière le Mur (Projet Bouyques) à Marly-la-Ville :

Titulaires	Prestations	Montants HT
EMULITHE	Travaux	1 399 691.17€
Prestations Etudes	Maitrise d'Œuvre, CSPS, OPR, étude de sol, détection amiante	103 881.61€
	TOTAL	1 503 572.78€

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2021 pour cette opération s'élève à **1 496 720.82 € H.T**, soit **1 796 064.98 € T.T.C** dont 625 038.65 € HT soit 750 046.38 € TTC en 2021.

Tableau récapitulatif des subventions attendues

Financeurs	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide	Commentaires
Agence de l'Eau	Subvention			24 369.00 €	
Conseil Départemental du Val d'Oise	Subvention			5 045.05 €	
	TOTAL			29 414.05 €	

Le montant global des subventions perçues au 31 Décembre 2021 sur cette opération est de **16 336.55 €**. Un solde de 13 077.50 € est attendu en 2022.

Raccordement rues des Tilleuls et Froidval à Asnières sur Oise :

Titulaires	Prestations	Montants HT
ETPL	Travaux Lot 1	123 479.00 €
VOTP	Travaux Lot 2	290 819.21 €
Prestations études	Maitrise d'Œuvre, CSPS, OPR, étude de sol, détection amiante	61 452.97 €
	TOTAL	475 751.18 €

Aucun règlement n'est intervenu en 2021.



Tableau récapitulatif des subventions attendues

Financeurs	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide	Commentaires
Agence de l'Eau	Subvention			177 550.00 €	
Conseil Départemental du Val d'Oise	Subvention			103 163.58 €	
TOTAL				280 713.58€	

Le montant global des subventions perçues au 31 Décembre 2021 sur cette opération est de **263 058.58 €**. Un solde de 17 655.00 € est attendu en 2022.

Petites Extensions de collecteurs eaux usées à Luzarches (route de Seuqy), à Survilliers (Coq Chantant) et à Viarmes (Place de la Gare) :

Titulaires	Prestations	Montants HT
	Maîtrise d'œuvre, détection amiante, levé topographique, étude de sol et détection réseaux	51 002.75 €
TOTAL		51 002.75 €

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2021 pour cette opération s'élève à **42 377.66 € H.T**, soit **50 853.19 € T.T.C** dont 21 717.26 € HT 26 060.71 € TTC sur 2021.

Extension du collecteur eaux usées Rue Vivien et Clos Vivien à Luzarches :

Titulaires	Prestations	Montants HT
VOTP	Travaux Lot 1	460 467.23 €
BARRIQUAND	Travaux Lot 2	44 050.00 €
	Maitrise d'Œuvre, CSPS, OPR, étude de sol, détection amiante	92 151.93 €
TOTAL		596 669.16 €

Le montant des règlements effectués en 2021 pour cette opération s'élève à **551 003.81 € H.T**, soit **661 204.57 € T.T.C**.

Tableau récapitulatif des subventions attendues

Financeurs	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide	Commentaires
Conseil Départemental du Val d'Oise	Subvention			118 591.54€	
Agence de l'Eau	Subvention			151 184.00€	
TOTAL				269 775.54€	

Le montant global des subventions perçues au 31 Décembre 2021 sur cette opération est de **186 624.54 €**, dont 118 591.54€ versé en 2021.

Travaux sur le collecteur d'assainissement rue de la République à Viarmes :

Titulaires	Prestations	Montants HT
ATC TP	Travaux Lot 1	542 656.86 €
SUBTERRA	Travaux Lot 2	56 050.00 €
	Maîtrise d'œuvre, détection amiante et levé topographique, étude de sol, réalisations de sondages concessionnaires	76 718.21 €
TOTAL		675 425.07 €

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2021 pour cette opération s'élève à **661 175.18 € H.T**, soit **793 410.21 € T.T.C**, dont 618 049.97 € HT soit 741 659.96 € TTC réalisé sur 2021.

Tableau récapitulatif des subventions attendues

Financeurs	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide	Commentaires
Conseil Départemental du Val d'Oise	Subvention			158 491.55€	
Agence de l'Eau	Subvention			194 286.00€	
TOTAL				352 777.55€	

Le montant global des subventions perçues au 31 Décembre 2021 sur cette opération est de **245 920.55 €** dont 158 491.55 € versé en 2021.

Travaux sur le collecteur d'assainissement rues Gambetta, Fréval et EPIAD EPU à Viarmes :

Titulaires	Prestations	Montants HT
ATC TP	Travaux	836 985.30 €
	Maîtrise d'œuvre, mission SPS, détection amiante et levé topographique, étude de sol, réalisations de sondages concessionnaires	98 250.00 €
	TOTAL	935 235.30 €

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2021 pour cette opération s'élève à **803 170.95 € H.T**, soit **963 805.14 € T.T.C**, dont 792 823.45 € HT soit 951 388.14 € sur 2021

Chemisage du collecteur eaux usées Rue du Four à Chaux au Plessis-Luzarches :

Titulaires	Prestations	Montants HT
VOTP	Raccordement école intercommunale	80 850.15 €
	OPR, détection amiante et levé topographique, étude de sol, réalisations de sondages concessionnaires	12 141.68 €
	TOTAL	92 991.83 €

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2021 pour cette opération s'élève à **92 991.83 € H.T**, soit **111 590.20 € T.T.C**, intégralement réalisé sur 2021.

Travaux d'assainissement Résidence Ile de France à Luzarches :

Titulaires	Prestations	Montants HT
	Plan recollement	3 200.00 €
	TOTAL	3 200.00 €

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2021 pour cette opération s'élève à **3 200.00 € H.T**, soit **3 840.00 € T.T.C**, intégralement réalisé sur 2021.

Travaux de réhabilitation du collecteur eaux usées Rue de Paris à Plailly :

Titulaires	Prestations	Montants HT
	Détection amiante et levé topographique, étude de sol, réalisations de sondages concessionnaires	27 859.00 €
	TOTAL	27 859.00 €



Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2021 pour cette opération s'élève à **27 859.00 € H.T**, soit **33 430.80 € T.T.C**, intégralement réalisé sur 2021.

Travaux de réhabilitation du collecteur eaux usées Rue du Ponceau à Seugy :

Titulaires	Prestations	Montants HT
	Prestation de recherches de propriétaires	4 214.00 €
	TOTAL	4 214.00 €

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2021 pour cette opération s'élève à **4 214.00 € H.T**, soit **5 056.80 € T.T.C**, intégralement réalisé sur 2021.

Travaux d'extension du collecteur eaux usées Route de Survilliers à Saint Witz :

Titulaires	Prestations	Montants HT
	Maîtrise d'œuvre, détection amiante et levé topographique, étude de sol, réalisations de sondages concessionnaires	47 085.25 €
	TOTAL	47 085.25 €

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2021 pour cette opération s'élève à **32 847.25 € H.T**, soit **39 416.70 € T.T.C**, intégralement réalisé sur 2021.

Diverses études ont été lancées au cours de l'exercice 2019, pour prévoir la réalisation de travaux dans les années à venir

Schéma Directeur d'Assainissement des communes du Val d'Oise :

Titulaires	Prestations	Montants HT
EGIS EAU	SDA	389 775.00 €
	Maîtrise d'œuvre et parutions	16 125.00 €
	TOTAL	405 900.00 €

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2021 pour cette prestation s'élève à **291 851.00€ H.T**, soit **350 221.20 € T.T.C** dont 233 278.00 € HT soit 279 933.60 € TTC réalisé sur 2021.



Tableau récapitulatif des subventions attendues

Financeurs	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide	Commentaires
Agence de l'Eau	Subvention			331 652.00€	
TOTAL				331 652.00€	

Le montant global des subventions perçues au 31 Décembre 2021 sur cette opération est de **165 826.00 €**. Aucun versement n'est intervenu en 2021.

Schéma Directeur d'Assainissement des communes de l'Oise :

Titulaires	Prestations	Montants HT
EGIS EAU	SDA	277 555.00 €
	Maîtrise d'œuvre, achat shape et parutions	50 850.00 €
TOTAL		328 405.00 €

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2020 pour cette prestation s'élève à **215 020.00 € H.T**, soit **258 024.00 € T.T.C**, dont 147 494.95 € HT soit 176 993.94 € TTC réalisé sur 2021.

Tableau récapitulatif des subventions attendues

Financeurs	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide	Commentaires
Agence de l'Eau	Subvention			214 276.00€	
TOTAL				214 276.00€	

Le montant global des subventions perçues au 31 Décembre 2021 sur cette opération est de **107 138.00 €** dont 92 811.00 € versé en 2021.

Etude capacitaire du système d'assainissement de la station d'épuration :

Titulaires	Prestations	Montants HT
SAFEGE	Etude	24 995.00 €
TOTAL		24 995.00 €

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2021 pour cette prestation s'élève à **12 850.00 € H.T**, soit **15 420.00 € T.T.C** dont 2 473.00 € HT soit 2 967.60 € TTC réalisé sur 2021.

Tableau récapitulatif des subventions attendues

Financeurs	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide	Commentaires
Agence de l'Eau	Subvention			19 996.00€	
TOTAL				19 996.00€	

Le montant global des subventions perçues au 31 Décembre 2020 sur cette opération est de **9998.00 €** versé en 2020. Aucun versement n'est intervenu en 2021

Etude réutilisation des eaux traitées de la station d'épuration d'Asnières sur Oise :

Titulaires	Prestations	Montants HT
ECOFILAE	Etude	83 650.00 €
TOTAL		83 650.00 €

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2021 pour cette prestation s'élève à **33 460.00 € H.T**, soit **40 152.00 € T.T.C** intégralement réalisé sur 2021.

Tableau récapitulatif des subventions attendues

Financeurs	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide	Commentaires
Conseil Départemental du Val d'Oise	Subvention			10 400.00€	
Agence de l'Eau	Subvention			41 825.00€	
TOTAL				52 225.00€	

Le montant global des subventions perçues au 31 Décembre 2021 sur cette opération est de **42 159.60 €** versé en 2021, intégralement versé en 2021.

SIG

Titulaires	Prestations	Montants HT
Cabinet Merlin	Maîtrise d'œuvre	47 879.00 €
EGIS	Relevés topographiques	125 125.00 €
TOTAL		176 004.00 €

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2021 pour cette année est de **144 261.54 € H.T**, soit **144 261.54 € T.T.C** dont **117 967.95 € HT** soit **141 561.54 € TTC** réalisé sur 2021.

III.6 Amortissement réalisés

Le montant des amortissements liés aux installations s'est élevé en 2021 à la somme de **1 720 410.95€**.

III.7 Programmes pluriannuels de travaux

Le programme pluriannuel de travaux est établi chaque année avec les membres des commissions travaux.

Ces commissions sont au nombre de trois sont définies par rapport à un découpage du territoire en trois secteurs.

- 1 - Val d'Oise Secteur Sud regroupant les communes de : Jagny sous bois, Bellefontaine, Le Plessis-Luzarches, Fosses, Marly-la-Ville Survilliers Z.I de Saint-Witz et Lassy
- 2 - Val d'Oise Secteur Nord regroupant les communes de : Noisy sur Oise, Asnières sur Oise, Viarmes, Seugy Chaumontel, et Luzarches
- 3 - Oise regroupant les communes de Coye-la –Forêt, Orry-la-Ville, La Chapelle-en-Serval, Pontarmé, Thiers-sur-Thève, Plailly, et Mortefontaine

Ces commissions sont chargées d'examiner les études préalables sur les différents projets de travaux communaux afin de faire des propositions de réponses adaptées et établir une proposition de programme de travaux. Ces commissions se réunissent pour recueillir les différents projets communaux sur chaque secteur et pour la présentation du programme pluriannuels de travaux des 3 commissions.



IV ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Le SICTEUB n'a pas mené d'actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau durant l'exercice 2021 .

IV.1 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité [P207.0]

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,

Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, **57 398.08 €** ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0.0228 €/m³ pour l'année 2021.

V COUT D'EXPLOITATION

A titre informatif, il est présenté en Annexe 9 un bilan financier des marchés d'entretien et d'exploitation des réseaux et poste, de travaux divers et d'exploitation de la station d'épuration pour l'année.

Lexique

FILIERE EAU :

EH : l'Equivalent-Habitant est une unité conventionnelle qui représente le flux moyen de charge polluante, engendrée par habitant et par jour, dans un volume de 150 L d'eau usée, c'est-à-dire la production d'un habitant en un jour.

La directive européenne "eaux résiduaires urbaines" définit les charges suivantes pour un équivalent habitant :

- 60g/j en DBO₅
- 90 g MES (matière en suspension),
- 135 g de DCO (demande chimique en oxygène),
- 10 g d'azote,
- 3,5 g de phosphore.

MES : les Matières En Suspension sont des particules solides très fines et généralement visibles à l'oeil nu. Elles caractérisent la *pollution non dissoute*.

DBO₅ : la Demande Biochimique en Oxygène à 5 jours représente la quantité de *pollution biodégradable*. Elle correspond à la quantité d'oxygène nécessaire, pendant 5 jours aux microorganismes contenus dans l'eau pour oxyder une partie des matières carbonées.

DCO : la Demande Chimique en Oxygène représente la quantité totale de *pollution oxydable*. Elle correspond à la quantité d'oxygène qu'il faut fournir pour oxyder les matières contenues dans l'effluent.

La pollution azotée: elle rassemble l'azote organique NTK, l'azote ammoniacal NH₄⁺, les nitrates NO₃ et les nitrites NO₂. Elle s'exprime en azote global (NGL) : NGL = NTK + NO₂ + NO₃

- **L'azote ammoniacal** Il résulte de la dégradation des matières organiques et provient essentiellement des rejets urbains. Il est toxique pour les organismes.
- **Les nitrates** Il représente le stade final de l'oxydation de l'azote. Naturellement présents dans le milieu, ils attestent d'une bonne auto-épuration et constituent une des sources nutritives des végétaux. Aujourd'hui, ils proviennent essentiellement des engrais agricoles et des rejets industriels. A forte dose, ils nuisent à l'équilibre écologique et à la santé des nourrissons.
- **Les nitrites** : Ils sont une forme passagère de la transformation de l'azote organique en nitrates. Ils sont présents à très faible concentration dans les effluents urbains et ils proviennent le plus souvent de l'industrie ou du lessivage des sols.

FILIERE BOUE :

C/N : rapport carbone organique/azote organique

CaO : oxyde de calcium

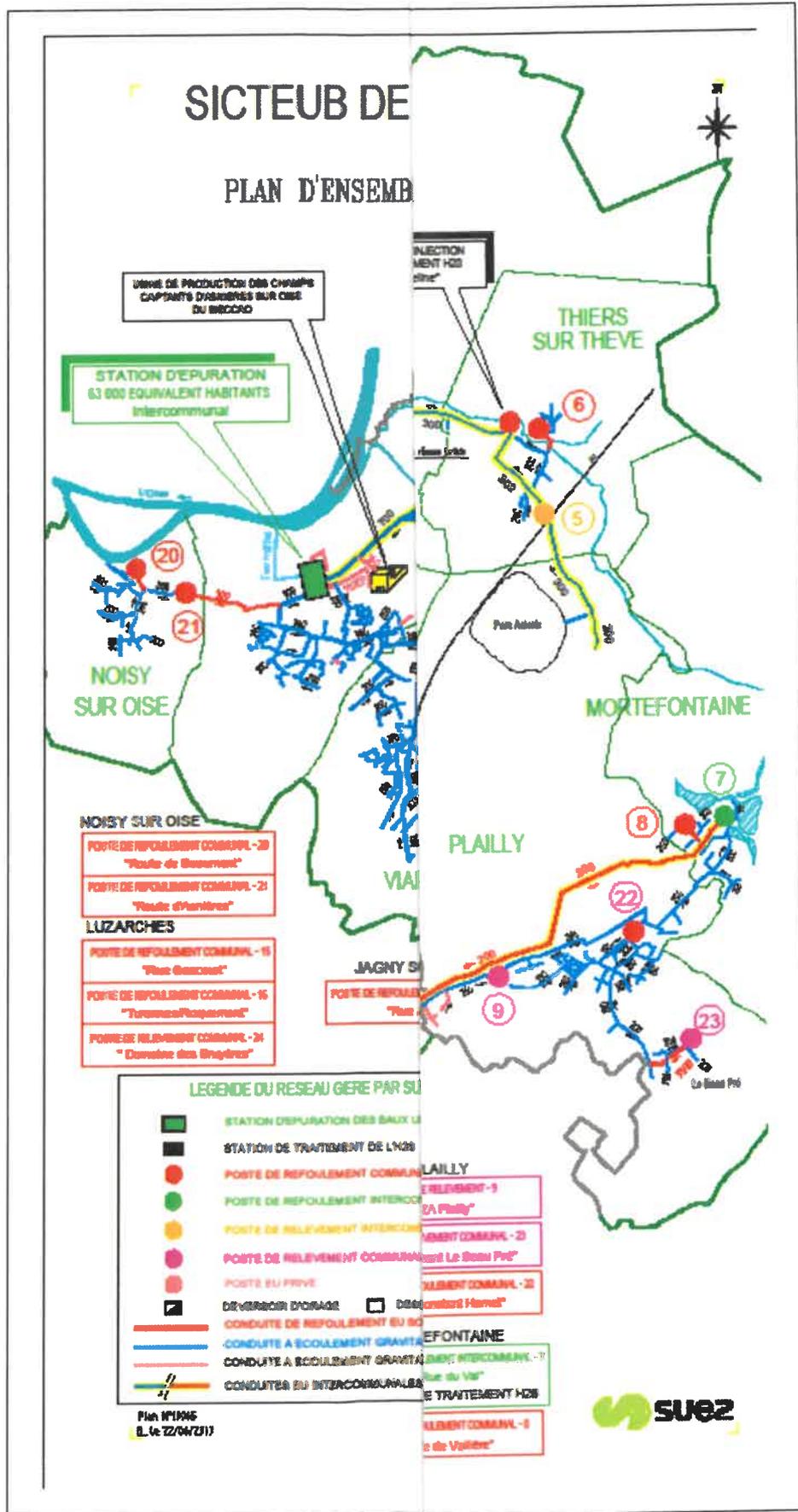
K₂O : oxyde de potassium

MgO : Oxyde de magnésium

P₂O₅ : anhydride phosphorique

PCB : PolyChloroBiphényl

HAP : Hydrocarbure Aromatique Polycyclique



Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le 27/09/2022



ID : 095-200091924-20220927-2022_034_1-AU

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le 27/09/2022



ID : 095-200091924-20220927-2022_034_1-AU

Annexe 2 :

Inventaire des « Points Noirs » du système de transport



Communes	Code	Adresse	Abandonné	Caractéristiques	Commune	Quantité	Entretien	Préjudice	Type
Luzarches	PRC15	Poste communal PRC15 - Débordement réseau		Défaillances récurrentes	Communal	200	Curage + pompage	3	Mesures de débit à réaliser en amont avec ECPM/ECPM. Diag traversée câbles. Débordement début 2019
Bellefontaine	BE11	A travers champs et bois		Tampons recouverts Non localisation	Interco	600	Débroussaillage	3	Recherche et délocalisation par secteur à poursuivre en cours
Survilliers	SUR1	cheminée		Accès difficile et déformations structurelles	Communal	200	Curage	3	
Amières-sur-Oise	ASN1	rué des Ajeux		Accès difficile	Communal	200	Curage	3	
Chaumontel	CHA1	route de Paris (passage sous l'axe)		Passage sous l'axe. Exploitation complexe	Communal	200	Curage	3	
Montefontaine	MOR1	Champ entre plailly et la ferme en surface		Tampons recouverts Non localisation	Communal	200	Curage	3	
Seugy	SEU1	collecteur parallèle au collecteur, dégradations		Accès difficile	Communal	200	localisation	3	Tentatives de localisation par ITV à faire
Saint-Witz	SA11	la Pêchère		Le collecteur passe sous des noues d'eaux pluviales	Communal	200	Curage	3	délocalisation à prévoir au juillet 2021
Fosses	FO11	ZI - voie ferrée		Corrosion des supports métalliques	Interco	300		3	2nde visite à réaliser début 2021 pour suivi de l'état
Fosses	FO21	Place de la liberté		Collecteur gres dégradé. Rachas. Epargnements fréquents	Communal	200	Curage	3	Opération de réhabilitation à planifier
Mary	MAR1	allée des chènes		Siphon	Communal	300	Curage + pompage	2	Fiches de suivi sur constats récurrent
Mary	MAR2	allée du petit Robinson - rue Roger Salengro (allée)		Siphon sur EU diamètre 200	Communal	200	Curage + pompage	2	Fiches de suivi sur constats récurrent
Mary	MAR6	rue Serge Lavedure		Siphon sur EU diamètre 200	Communal	200	Curage + pompage	2	Fiches de suivi sur constats récurrent
Survilliers	SUR3	rue de la Gare		Siphon sur EU diamètre 300	Communal	300	Curage + pompage	2	
Mary	MAR7	rue Victor Hugo		Débordements fréquents	Communal	150	Curage + pompage	1	Fiches de suivi sur constats récurrent
Mary	MAR8	rue Victor Hugo		Siphon sur EU diamètre 150	Communal	150	Curage + pompage	1	Fiches de suivi sur constats récurrent
Thiers sur Thève	TH11	rue Avenue		Absence de pente	Communal	200	Curage	2	
Fosses	FO31	Square d'Artik		Obstruction, déformations	Communal	200	Curage	2	
Fosses	FO41	Square Robinson Crusoe		Obstruction, déformations	Communal	200	Curage	2	
Fosses	FO51	du Kout TMI		Obstruction, déformations	Communal	200	Curage	2	
Plailly	PL11	rue de Paris - rue du Docteur Laporte et route de Morfontaine		Débordement EU lors de fortes pluies	Communal	150	Curage	1	Etude sur ECPM réalisée, Réflexion sur mise en œuvre d'un BO sur le site du PRTZ
Varmes	VIA1	Rue du Montcel Centre (axe et noue)		Absence de pente, casse	Communal	200	Curage + visites	1	Campagne de contrôle continue
Chaumontel	CHA2	Route de Paris - Rue Nouvelle (intervention depuis les champs)		Obstruction, mise en charge, déformations	Communal	200	Curage	1	
Survilliers	SUR5	Rue des Grand Prés - Rue du Gué		Obstruction, mise en charge, déformations	Communal	200	Curage	1	
Survilliers	SUR4	rue Marrou		Mises en charge répétitives, déformations	Communal	200	Curage + pompage	1	
Ponrémé	PON1	Siphon sur EU diamètre 200		Traverse de la Thève	Communal	200	Curage + pompage	3	Impossible à faire selon SUZ2 - à vérifier sur site
Luzarches	LUZ3	rue des Gantiers		Franchissements de concessions	Communal	200	Curage	2	
Luzarches	LUZ1	boulevard de la France		Franchissement de concessions par réduction de diamètre (3) diamètre pour 2 diam	Communal	200	Curage	2	Réhabilitation 2020-2021
Fosses	FOS2	rue des Dames		Contre pente très importante	Communal	150	Curage	2	
Mary	MAR4	chemin de la Sablonnière		Regards principaux baignés sur collecteur	Communal	200	Curage	2	
La Chapelle en Serail	LAC2	Boulevard de la Robiette		Obstructions régulières, mise en charge	Communal	200	Curage	2	
Amières-sur-Oise	ASN2	lanterne terrains privés		Débordements fréquents	Communal	300	Curage	1	
Luzarches	LUZ2	réfectorie de France		Mise en charge, déformations	Communal	150	Curage	1	Itv réalisée fin 2018
Montefontaine	PR17	Poste Intercommunal PRTZ (rue du Vall)		Débordements fréquents	Communal	200	Curage	1	Etude sur ECPM réalisée, Réflexion sur mise en œuvre d'un BO sur le site du PRTZ
Mary	MAR3	avenue Henri Barbusse		Présence H2S très fortes	Interco	450	Envaser par filtrateur	1	Diagnostique des regards réalisés par BD1 et premier semestrie par BD1 et réhab par EMULTIHE
Ponrémé	PON2			Plaintes récurrentes des riverains pour tampons recouverts	Communal	200			Multiples interventions pour remplacement joints concrets
Ponrémé	PON17			Plaintes récurrentes des riverains pour tampons recouverts	Communal	200			Multiples interventions pour remplacement joints concrets

Type : 1 Déversement régulier au milieu naturel (structure, ouu parasites, etc.) & problème H2S
 2 Problème hydraulique (faible pente, anomalie structurelle, etc.) sans déversement
 3 Problème d'accès au réseau - Méconnaissance du positionnement des ouvrages

LISTE DES POINTS NOIRS 2020

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le 27/09/2022

Berger
Levrault

ID : 095-200091924-20220927-2022_034_1-AU

Inventaire des opérations de Travaux Divers

Annexe 4 :

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

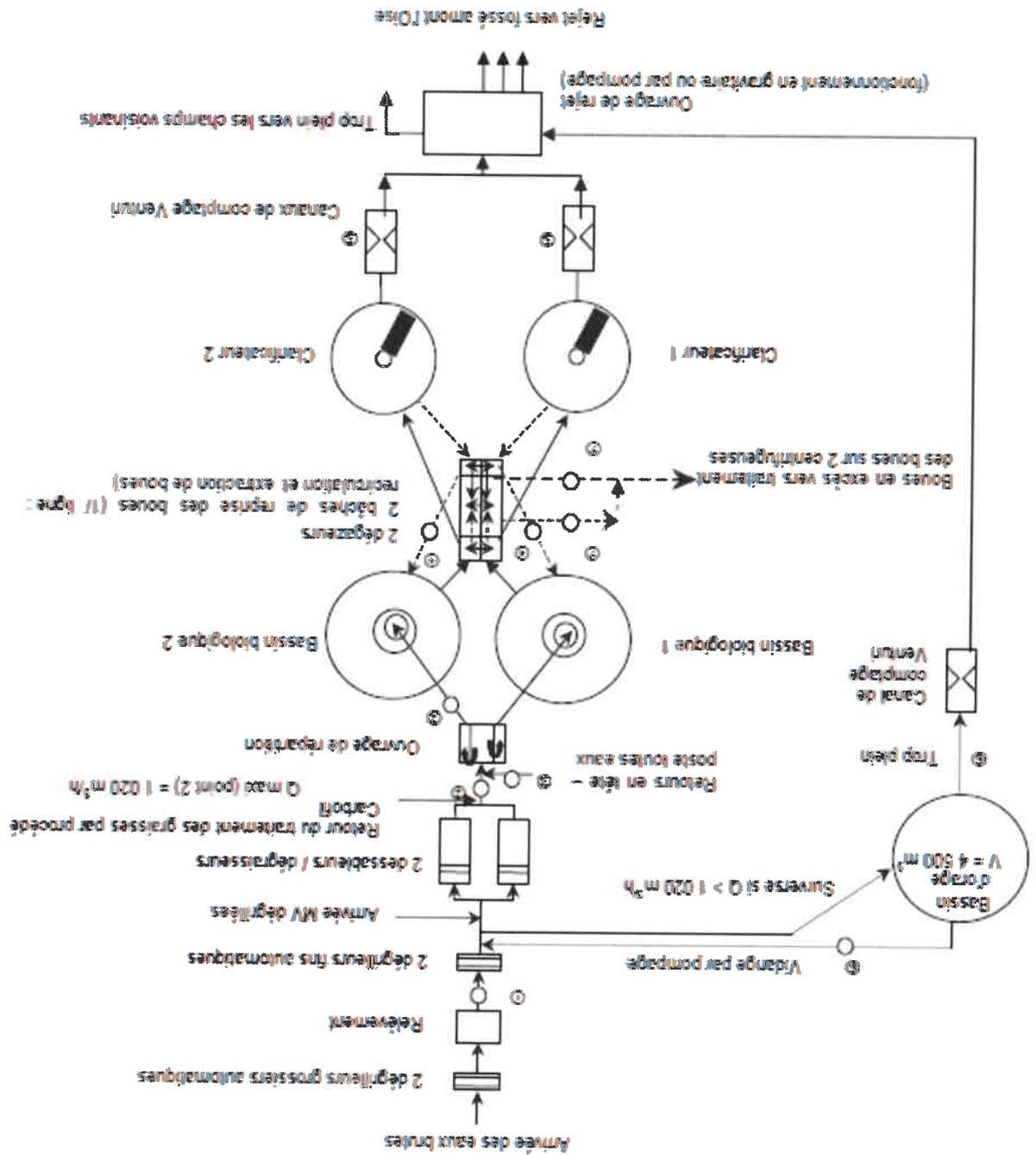
Affiché le 27/09/2022



ID : 095-200091924-20220927-2022_034_1-AU

Annexe 5 :

*Synoptique de la station de traitement des eaux usées
d'Asnières-sur-Oise*



Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le 27/09/2022



ID : 095-200091924-20220927-2022_034_1-AU

Annexe 6

Résultats des analyses des boues d'épuration centrifugées

RÉSULTATS DES ANALYSES DE BOUES DE LA STATION D'EPURATION D'ASNIERES SUR OISE 2021

Résultats d'analyses du produit : valeur agronomique

Réf échantillon	Lot	Echantillon brut				Echantillon sec									
		pH Eau	Hum.	M.S.	Rapport C/MTK	C orga.	% M.S	M.O.	P ₂ O ₅ total	K ₂ O total	MgO	CaO	Na ₂ O	NTK	NH ₄
B/X0083921001E01	L/X0083921001	6,4	80,5	18,5	4,4	37,8	75,5	88,20	10,50	12,50	47,40	1,00	85,10	12,400	72,800
B/X0083921001E02	L/X0083921001	6,5	79,7	20,3	4,5	38,7	77,3	80,80	10,60	11,80	43,40	1,10	85,20	10,80	74,40
B/X0083921001E03	L/X0083921001	6,7	78,7	21,3	5,2	37,5	75,0	75,10	11,20	11,00	41,60	1,00	72,30	7,08	65,30
B/X0083921002E05	L/X0083921002	6,5	78,1	20,9	4,9	39,4	78,7	78,20	10,30	10,70	40,70	1,00	79,90	8,78	70,30
B/X0083921002E06	L/X0083921002	6,7	79,2	20,8	4,7	39,1	78,2	82,70	10,80	11,00	38,00	1,00	82,70	9,51	73,10
B/X0083921002E07	L/X0083921002	6,4	78,4	21,6	5,1	39,8	79,5	85,40	10,00	8,90	35,50	0,88	78,70	8,14	72,70
B/X0083921003E09	L/X0083921003	7,4	77,3	22,7	5,5	39,2	78,4	58,60	8,60	8,10	36,70	1,00	71,80	2,44	68,60
B/X0083921003E10	L/X0083921003	6,3	82,1	17,9	4,6	40,1	80,1	69,30	11,40	9,50	34,80	1,10	86,90	3,56	83,20
B/X0083921004E012	L/X0083921004	6,4	79,1	20,9	5,1	40,1	80,1	69,50	8,70	7,00	34,20	0,88	78,00	2,91	75,10
B/X0083921004E013	L/X0083921004	7,0	79,3	20,7	5,1	39,4	78,7	72,50	9,80	8,00	33,20	0,94	77,80	5,48	71,90
Moyenne		6,5	79,5	20,7	39,1	38,1	78,2	73,2	10,2	9,9	38,7	1,0	79,8	7,0	72,9
Valeurs max		7,4	82,1	22,7	40,1	40,1	80,1	89,2	11,4	12,5	47,4	1,1	86,6	12,4	83,2
Valeurs min		6,3	77,3	17,9	37,5	37,5	75,0	58,6	8,6	7,0	33,2	0,9	71,8	2,4	65,3

Résultats d'analyses du produit : oligos éléments

Réf échantillon	Lot	B	Co	Cu	Fe	Mn	Mo	Zn
B/X0083921001E01	L/X0083921001	20,3	3,0	278	11900	77,9	5,50	682
B/X0083921001E02	L/X0083921001	18,8	2,80	284	12400	78,5	5,90	884
B/X0083921001E03	L/X0083921001	18,3	3,10	281	13500	84,0	5,50	642
B/X0083921002E05	L/X0083921002	24,4	2,50	221	14200	68,2	4,50	545
B/X0083921002E06	L/X0083921002	24,7	2,40	224	16000	65,8	4,60	539
B/X0083921002E07	L/X0083921002	24,5			16900	62,6		
B/X0083921003E09	L/X0083921003	27,8	2,70	282	19100	63,5	4,90	572
B/X0083921003E10	L/X0083921003	26,5	2,40	240	19800	83,6	4,70	565
B/X0083921004E012	L/X0083921004	21,8	2,70	185	9300	52,0	3,90	440
B/X0083921004E013	L/X0083921004	23,6	3,10	231	22000	65,4	4,40	684
Moyenne		23,67	2,74	246,22	13110,00	68,25	4,88	590,33
Valeurs max		27,80	3,10	294,00	22000,00	84,00	5,90	682,00
Valeurs min		18,30	2,40	185,00	9300,00	52,00	3,90	440,00

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le 27/09/2022



ID : 095-200091924-20220927-2022_034_1-AU

Résultats d'analyses du produit : Eléments traces métalliques

Réf échantillon	Lot	Cd	Cr	Cu	Hg	Ni	Pb	Zn	Cr+Cu+Ni+Zn
	Valeur limite	10	1000	1000	10	200	800	3000	4000
		mg/kg MS							
		mg/kg MS							
B/X00839/21/001/E01	L/X00839/21/001	0,7	17,60	278	0,38	15,3	23,70	682	963
B/X00839/21/001/E02	L/X00839/21/001	0,7	18,30	284	0,67	18,0	24,60	664	966
B/X00839/21/001/E03	L/X00839/21/001	0,7	20,70	281	0,37	17,5	25,90	642	961
B/X00839/21/002/E05	L/X00839/21/002	0,6	28,20	221	0,71	14,2	17,50	545	808
B/X00839/21/002/E06	L/X00839/21/002	0,5	28,60	224	0,45	13,5	17,50	539	805
B/X00839/21/003/E09	L/X00839/21/003	0,6	36,60	262	0,45	15,7	23,60	572	886
B/X00839/21/003/E010	L/X00839/21/003	0,7	30,10	240	0,39	14,1	17,80	565	849
B/X00839/21/004/E012	L/X00839/21/004	0,5	24,30	185	0,51	11,9	15,60	440	661
B/X00839/21/004/E013	L/X00839/21/004	0,6	17,90	231	0,37	16,7	18,70	664	829
	Moyenne	0,53	24,81	246,22	0,48	15,21	20,54	590,33	876,53
	Valeurs max	0,74	36,60	294,00	0,71	18,00	25,90	682,00	965,00
	Valeurs min	0,51	17,60	185,00	0,37	11,90	15,60	440,00	661,00

Résultats d'analyses du produit : Micropolluants organiques

Réf échantillon	Lot	Fluoranthène	Benzofluoran-thène	Total des 7 PCB	Benzopyrène	Total des 7 PCB	Benzopyrène	Total des 7 PCB	
	Valeur limite	5	2,5	2,0	0,8	mg/kg MS			
		mg/kg MS							
		mg/kg MS							
B/X00839/21/001/E04	L/X00839/20/001	0,124	0,077	0,073	0,008	0,008	0,008	0,008	
B/X00839/21/002/E08	L/X00839/20/002	0,062	0,044	0,044	0,008	0,008	0,008	0,008	
B/X00839/21/003/E11	L/X00839/20/003	0,108	0,082	0,057	0,008	0,008	0,008	0,008	
B/X00839/21/004/E14	L/X00839/20/004	0,090	0,054	0,044	0,008	0,008	0,008	0,008	
	Moyenne	0,096	0,059	0,055	0,008	0,008	0,008	0,008	
	Valeurs max	0,124	0,077	0,073	0,008	0,008	0,008	0,008	
	Valeurs min	0,062	0,044	0,044	0,008	0,008	0,008	0,008	

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le 27/09/2022

ID : 095-200091924-20220927-2022_034_1-AU

Berger
Levrault

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le 27/09/2022

Berger
Levrault

ID : 095-200091924-20220927-2022_034_1-AU

Annexe 7 :
**Bilans financiers du Marché de Travaux Divers et du Marché
d'Exploitation du Système d'Assainissement**

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le 27/09/2022



ID : 095-200091924-20220927-2022_034_1-AU

Les prix donnés dans ce tableau comprennent l'actualisation mensuelle (hors prévisionnel), suite à l'actualisation des prix de référence, les prix datant de 2018.

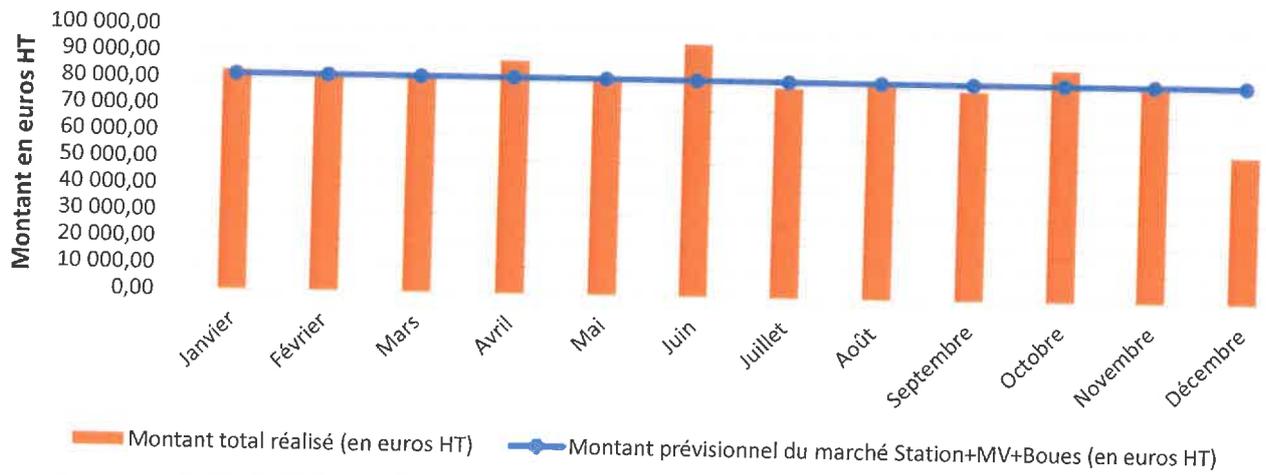
Volet Exploitation de la Station d'épuration d'Asnières sur Oise			
Montant (en € HT)			
Mois	Montant prévisionnel du marché Station+MV+Boues (en euros HT)	Montant réalisé partie station et MV (en euros HT)	Montant réalisé partie boues (en euros HT)
Janvier	81 566,03	58 434,27	24 719,24
Février	81 566,03	55 786,68	24 976,90
Mars	81 566,03	60 355,93	21 025,17
Avril	81 566,03	59 746,56	28 158,65
Mai	81 566,03	60 010,03	21 360,72
Juin	81 566,03	63 801,39	31 412,30
Juillet	81 566,03	58 388,01	20 875,37
Août	81 566,03	56 068,65	24 653,33
Septembre	81 566,03	57 444,26	21 570,44
Octobre	81 566,03	62 089,98	25 369,37
Novembre	81 566,03	62 091,87	19 730,90
Décembre	81 566,03	36 705,65	18 811,13
Année 2021	815 660,33	576 702,33	232 967,39
Montant total réalisé (en euros HT)			809 669,72

Coûts généraux 2021			
Montant (en € HT)			
Mois	Prévisionnel du marché	Réalisé	Actualisation ("Réalisé" x kpg)
Janvier	38 077,05	38 061,82	-7,61
Février	38 077,05	38 061,82	76,12
Mars	38 077,05	38 061,82	171,28
Avril	38 077,05	38 061,82	255,01
Mai	38 077,05	38 061,82	342,56
Juin	38 077,05	38 061,82	361,59
Juillet	38 077,05	38 061,82	384,42
Août	38 077,05	38 061,82	479,58
Septembre	38 077,05	38 061,82	616,60
Octobre	38 077,05	38 061,82	726,98
Novembre	38 077,05	38 061,82	890,65
Décembre	38 077,05	38 061,82	1 442,54
Année 2021	380 770,51	380 618,20	5 671,21
Total			462 481,56

Ces prix rémunèrent l'ensemble des prestations communes à l'ensemble des volets du marché.

Marché d'exploitation du système d'assainissement collectif

Montant des dépenses réalisées* en 2022 pour l'exploitation de la station d'épuration



* actualisation comprise

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le 27/09/2022



ID : 095-200091924-20220927-2022_034_1-AU